

LA CHASSE

en région

Centre-Val de Loire



#01 septembre 2017

DOSSIER

Aménager pour mieux chasser



TECHNIQUE
Sangliers dans les cultures,
attention les dégâts ! p. 8

TECHNIQUE
Comptage de
bécasse à la croule
p. 30





DECATHLON BOURGES

CARTOUCHE L 300

36 gr PIGEON pb6 X 25 SOLOGNAC

Réf: 8037376

LA BOÎTE DE 25 CARTOUCHES : **7,50 €**

PUISSANCE

Charge de 36 gr de plomb, bourre à jupe à godet.

- **Portée** : Idéal pour tirer loin, jusque 30 mètres.
- **Composition** : Culot de 16 mm - Chambrée 70 mm 36 gr de plomb durcis - Sertissage 6 plis.



PARKA CHASSE SIBIR 300

CAMOUFLAGE FLUO SOLOGNAC

Réf: 8281378

119,95 €

VISIBILITÉ

Haute Visibilité conforme à la norme Équipement de Protection Individuel.

- **Camouflage** : Motif camouflage fluo réaliste haute définition avec effet de profondeur.
- **Imperméabilité** : Membrane imperméable NOVADRY (5000 mm) - 100 % des coutures étanches.
- **Respirabilité** : Membrane hydrophile NOVADRY (RET=12) : limite la condensation dans le vêtement.
- **Isolation thermique** : Parka de chasse 3 en 1 : doublure.
- **Multicompartimentage** : 2 poches cargo, 2 poches repose mains, 1 poche poitrine, 1 grand carnier dorsal.
- **Composition** : 100 % Polyester doublure Polaire 240 g/m².



GILET FLUO 100

Réf: 8197934

4,95 €

VISIBILITÉ

EPI : équipement de protection individuelle (voir notice).

- **Facilité d'utilisation** : Réglage très facile.
- **Composition** : 100 % polyester.



LE PANTALON STEPPE 300

Réf: 8155541

L'UNITÉ : **19,95 €**

PAR LOT DE DEUX : **15 €**

RÉSISTANCE

Zip renforcé, double couture entre-jambe, fil de couture haute résistance.

- **Liberté de mouvement** : Ceinture semi-élastiquée pour plus d'aisance à la taille.
- **Poches** : 2 poches repose-mains, 2 poches latérales dont 1 sécurisée et 1 poche arrière.
- **Légereté** : Poids 490 gr en taille L.



BOTTE INVERNESS 300

Réf: 8155812

49,95 €

- **Résistance à la perforation** : Cou-de-pied et tige renforcés caoutchouc multicouches.
- **Accroche** : Semelle à larges crampons (5 mm), stries d'accroche et de propulsion.
- **Résistance à l'abrasion** : Semelle et renforts caoutchouc.
- **Facilité d'utilisation** : Ergot de désenfilage arrière.
- **Confort d'accueil** : Amorti du talon : système CS, coupe cavalière ergonomique, 1^{er} de propreté.
- **Composition** : tige et semelle 100 % caoutchouc, doublure et première de propreté 100 % polyester (280 g/m²).



EN EXCLUSIVITÉ CHEZ

DECATHLON

À BOURGES

Route nationale 76, 18230 Saint-Doulchard
02 48 23 02 02



→ La ruralité ne doit pas être oubliée...

Chers amis (es) chasseurs et adhérents (es)

Cette année d'élections nous apporte un renouveau de nos acteurs nationaux ; mais mon inquiétude est grande du fait que notre monde rural et cynégétique est de moins en moins

écouté ; il est vrai qu'avec 80 % des électeurs urbains on comprend vite ! Nous devons peut-être bientôt montrer, par des moyens innovants, que la ruralité ne doit pas être oubliée.

Nos détracteurs doivent être conscients que les fédérations des chasseurs sont des associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

En attendant, continuons de travailler en aménageant nos plaines agricoles et en régulant les espèces classées nuisibles, afin que le biotope soit plus accueillant.

Cette année la météo semble propice pour que la reproduction des espèces de petit gibier soit bonne ce qui est encourageant après l'année 2016 catastrophique. Votre fédération, grâce à ses agents de terrain efficaces, suit avec sérieux la politique de développement du conseil d'administration.

La mesure phare de l'année est le permis à zéro euro qui connaît un succès fabuleux car plus de 700 candidats passeront leur permis cette année contre 270 les années antérieures. Merci à notre personnel pour la formation, à l'ONCFS pour l'examen et à vous tous adhérents qui allez accueillir des nouveaux chasseurs les saisons futures.

Si les populations de grand gibier sont globalement excellentes, notre peur pour cette saison est la forte augmentation des dégâts agricoles du fait de l'absence de fruits forestiers en 2016 ; il est probable que cette problématique soit identique à l'automne en raison des fortes gelées du mois d'avril.

Le nombre de dossiers de demande d'indemnisation est déjà trois fois plus élevé qu'à l'habitude. Nous nous devons de limiter ces populations en prélevant plus de sangliers dès le 1^{er} juin et en soutenant la prévention sous toutes ses formes afin de faire redescendre à un niveau supportable les effectifs sur certaines unités de gestion.

Vous venez de recevoir une nouvelle revue. J'espère qu'elle vous donnera satisfaction par son contenu et sa présentation régionale ; mais seulement éditée pour le moment avec deux autres fédérations.

Bonne lecture

Je vous souhaite une bonne année cynégétique 2017-2018.

F.H. DE CHAMPS
PRÉSIDENT DE LA FDC18

SOMMAIRE

04-07 → BRÈVES DÉPARTEMENTALES

08-09 → TECHNIQUE
sangliers dans les cultures, attention les dégâts !

30-31 → CULTURE
L'école Buissonnière de Nicolas Vannier

12-13 → BRÈVES NATIONALES

14-28 → DOSSIER RÉGIONAL
Aménager pour mieux chasser

29 → Heures de lever et coucher du soleil

30-31 → TECHNIQUE
Comptage de Bécasses à la croule

32 → OUTILS TECHNOLOGIQUES
Site EKOLIEN

33-34 → TABLEAU DE CHASSE
Hausse inquiétante des prélèvements de renards

35 → PAROLE AUX ASSOCIATIONS
Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers

36-38 → FORMATION

LA CHASSE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Édition du Cher - N°01 SEPTEMBRE 2017

Distribution : Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C 18

ÉDITEUR Fédération des Chasseurs du Cher
22 rue Charles-Durand CS 70326 - 18023 Bourges Cedex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION F-H De Champs

RÉDACTEUR EN CHEF : Philippe Ageny

RÉDACTION : J.L Courseau, Xavier Gasselín et le Service Technique de la Fédération

RÉGIE PUBLICITAIRE Sogepress
41, rue des Albizias, BP 30009, 41700 Contres
Tél. 06 52 86 15 80 - sogepress41@orange.fr

MISE EN PAGE ET IMPRESSION L'Imprimerie Média,
rue des Albizias - BP 30009 - 41700 Contres
Tél. 02 54 52 41 00 - media@wanadoo.fr

PHOTOS DE COUVERTURE © Dominique Gest

CRÉDITS PHOTOS Dominique Gest, Xavier Gasselín et le service technique de la FDC18

TIRAGE : 13 500 exemplaires.

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION. 3^e trimestre 2017. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite.
ISSN - en cours d'enregistrement.

Cette revue comporte un encart : Petit Livret Vert saison 2017/2018.



INFO

→ **L'ouverture générale de la chasse à tir est fixée le 24 septembre 2017 à 8h30. La fermeture est fixée le 28 février 2018.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté N°2017-266 sur le site internet de la FDC 18

<http://www.chasseursducentre.fr/fdc18/images/pdf/Arretouverture20172018.pdf>

ENVIRONNEMENT

→ **15 m³ pour l'opération « J'aime la Loire propre »**

Nouvelle édition de l'opération « J'aime la Loire propre » et nouveau succès malgré la pluie. Des volontaires en moins (une centaine tout de même) à cause des caprices de la météo mais plus d'efficacité car les bénévoles ont ramassé autant de déchets que les éditions précédentes. Cette opération menée par les chasseurs a le mérite de fédérer d'autres participants puisque les deux tiers des volontaires ne sont pas forcément détenteur d'un permis de chasser. Les niveaux d'eau étaient plus bas que les éditions précédentes, permettant d'avoir accès à certaines plages de sable.



→ **Des relais multiples**

Outre le fait que la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher soit l'organisatrice principale de l'opération départementale en lien avec la Fondation Pour la Protection des Habitats de la Faune sauvage, de nombreux relais locaux ont participé à l'opération :

- Pour les communes de Belleville-sur-Loire, Sury-Près-Léré et Léré : l'association de chasse communale de Léré et les municipalités concernées.
- Pour la commune de Boulleret : l'association de chasse communale de Boulleret et la municipalité.
- Pour Saint-Satur : l'association de chasse communale ainsi que la municipalité et en présence de Jérôme RACLIN, technicien à la FDC 18.
- Pour Argenvières, Beffes et Saint-Léger-le-Petit: les chasseurs de gibiers d'eau sur la Loire coté Nièvre, en présence de Romain GRIMAULT, administrateur de la FDC 18
- Pour Cours-les-Barres: l'association de chasse communale et la municipalité.

Les municipalités ont fourni des véhicules ainsi que l'aide de plusieurs agents communaux. La Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et la Fondation fournissaient des gants, sacs plastiques et offraient le verre de l'amitié en fin de matinée.

→ **Des lieux de plus en plus propres**

A noter que les lieux régulièrement nettoyés lors de cette opération sont de plus en plus propres. Par contre, lorsqu'un nouveau secteur est inspecté, un volume impressionnant notamment d'objet métallique est collecté. Au total, 15 m³ de détritrus ont été retirés des bords de Loire. En terme de communication, les retombées sont immédiates avec de nombreux articles dans la presse où la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher est citée presque à chaque fois. Cela démontre désormais que cette opération est connue et reconnue.

→ **Un détritrus qui a pris de la bouteille**

Lors de la collecte, un détritrus insolite a attiré l'attention des organisateurs à Boulleret. Une petite bouteille contenant un message a été découverte. Jetée neuf ans plus tôt à 90 kilomètres de là sur la commune de Le Veudre dans le département de l'Allier, cette mystérieuse bouteille contenait un message d'amour pour la planète écrit par six enfants. Le maire de Boulleret, Jean-Louis Billault, a réussi à contacter l'un des parents dont l'enfant a 24 ans aujourd'hui !

ENVIRONNEMENT

→ Cher Propre 2017

Le 12 septembre 2016 se déroulait la deuxième édition de l'opération « J'aime le Cher propre » organisée par l'association des chasseurs du domaine public fluvial rivière le Cher et l'association des chasseurs d'oiseaux migrateurs du Cher. Les 88 participants avaient ramassé 28 m³ de déchets divers laissés sur les bords du Cher.

La prochaine édition aura lieu le samedi 9 septembre 2017. Elle est soutenue par les municipalités et communauté de communes de Brinay, Bruère-Allichamps, Châteauneuf sur Cher, Saint-Amand-Montrond, Saint-Florent-sur-Cher et Sainte-Thorette sur lesquelles se trouvent les lieux de rendez-vous. Toutes les personnes attentives au respect et à la protection de la nature sont invitées : chasseurs, pêcheurs, kayakistes mais également simples citoyens concernés par cette démarche.

Merci aux partenaires ainsi qu'à tous les participants pour cette opération en faveur de l'environnement et rendez-vous nombreux le 9 septembre 2017 pour cette nouvelle journée de nettoyage.



ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER

→ Portes ouvertes aux Places

En juin 2012, le territoire des Places à Morogues, propriété de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et géré par la Fédération des chasseurs du Cher, a été labellisé « Espace Naturel Sensible du Cher ». Cette appellation recouvre 17 sites du département aux richesses botaniques ou faunistiques avérées. Un circuit composé de 13 bornes et deux observatoires a été ouvert au public depuis 2016. Jean-Michel Lafon, technicien de la FDC 18, a proposé plusieurs visites guidées au cours d'un week-end « portes ouvertes » les 17 et 18 juin 2017, organisé par le Conseil Départemental et intitulé : « Des balades nature à deux pas de chez vous ». Les curieux ont apprécié cette découverte du site et surtout les aménagements réalisés par les chasseurs pour conserver ce patrimoine naturel d'exception propice au crapaud sonneur à ventre jaune en particulier. Chaque flaqué d'eau, chaque souche, chaque coin de prairie, est un livre à ciel ouvert que Jean-Michel aide à décrypter aux visiteurs. Les chasseurs partagent ainsi leur savoir mais aussi leur savoir-faire en matière de gestion des espaces naturels. Le site des Places à Morogues est balisé. Il est ouvert aussi en accès libre les dimanches et jours fériés.



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

→ Véritable succès pour le permis à 0€

L'offre « permis à 0€ » a été mise en place dans notre département depuis le 1^{er} janvier 2017. Afin de recruter plus de candidats à l'examen du Permis de chasser, cette opération est destinée à enrayer l'érosion du nombre de chasseurs en offrant la participation à l'inscription à l'examen du permis, la formation théorique et pratique, la validation annuelle du permis, l'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur, l'accès à un ou plusieurs territoires, ... Tout a commencé par une campagne de communication via la distribution de 116 000 flyers dans les boîtes aux lettres du Cher et un affichage public dans les villes de Bourges, Vierzon et Saint-Amand.

➤ Des candidats jusqu'en 2018 !

Les années précédentes, 270 candidats s'inscrivaient à la formation du permis. Cette opération de recrutement s'est accompagnée d'un doublement des places d'examen passant ainsi à 700 places pour l'année 2017. Cet objectif a été rapidement atteint. La Fédération des chasseurs du Cher a encore augmenté le nombre de places disponibles mais malgré cela, les candidats inscrits actuellement ne pourront passer

le permis qu'en 2018 ! Un succès dû à un double effet : une campagne de communication jamais effectuée auparavant en premier lieu et la gratuité dans un second temps.

➤ Accès aux territoires : 200 propositions

Afin d'avoir une offre complète, la FDC 18 a proposé aux territoires d'accueillir ces nouveaux permis, parfois pas ou peu initiés au monde cynégétique. Là encore c'est un vrai succès et la Fédération tient à remercier tous les responsables des territoires et tous les chasseurs qui ont offert plus de 200 propositions de sorties pour ces nouveaux chasseurs sur une ou plusieurs journées voire toute une saison, pour chasser le petit ou le grand gibier, le gibier d'eau ou la bécasse. Chaque nouveau chasseur reçoit un guide avec les coordonnées des territoires d'accueil mais aussi des réductions promises par nos partenaires sur l'achat d'équipement de chasse.



AMÉNAGER VOS TERRITOIRES DE CHASSE
EN GÉRANT DURABLEMENT VOS FORÊTS



Coopérative Forestière UNISYLVA
Victor STEENWINCKEL
16 avenue Henri Laudier - 18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 99 97

ARMURERIE
Prot Hubert

Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne

Réparations - Remises à Neuf

Vêtements - Couteaux

Accessoires de chasse - Espace Cadeaux

Renseignez-vous pour vos Ball-Traps

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 19h
du mardi au samedi

www.armurerie-prot.com

41, rue de Lazenay - 18000 Bourges
Tél. 02 48 21 02 69

RC RM A 328 324 793

ISUZU
D-MAX

- ☑ ECOLOGIQUE
- ☑ FIABLE
- ☑ RÉSISTANTE

1.9 ddi / 164 ch
BLUEPOWER

à partir de **16 560 € HT***

5 GARANTIE
ANS
OU
100000 Km

Photo non contractuelle.
*Modèle Single Cab 2 WD.
Tarif au 01/01/2017

NOUVEAU



SSANGYONG
Soyez vous-même !

ACTYON
SPORTS

2,2l - 178 ch

- Non soumis à l'ECOTAXE
- Pas de TVS
- TVA amortissable
- Moteur licence Mercedes



15. Prix TTC clés en main conseillé au 01/01/2016 de l'Actyon Sports 4WD M/T 2.2i e-Xi8 hors option. Reprise conditions organ. +2000 € dès début du prix affiché.
Modèle photographié : Actyon Sports 4WD M/T avec option peinture métallisée (6104€ TTC) au prix de 28 490 € TTC dès en main conseillé de 15/01/2016. Consommation mixte officielle : 23 et 18,6g/km CO2.

À PARTIR DE 25.990 €^{TTC}

- | | | |
|---|----------------------------|--|
| 4WD | Régulateur de vitesse | Puissance : 178 ch à 4 000 tr/min
Couple : 400 Nm de 1 400 à 2 800 tr/min |
| Jantes alliage 18" | Système Bluetooth* intégré | Radar de recul |
| Garantie et assistance 3 ans / 100 000 km | Climatisation automatique | Poids tractable maxi : 2 300 kg |

CLDA
AUTOMOBILES

Référencé AGILOR

89, route de Sancerre - 18240 Léré

02 48 72 60 20

www.clda.fr



NUISIBLES

→ Les déclarations de dégâts, ça devient urgent !

L'arrêté ministériel triennal de classement des espèces nuisibles du groupe 2 arrivera à échéance en 2018. Pour obtenir ce classement il est impératif d'avoir des montants de dégâts significatifs. Cela concerne les espèces suivantes : renard, fouine, martre, putois, belette, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet.

Nous vous demandons de nous renvoyer dès à présent toutes vos déclarations ou observations de dégâts commis par un de ces prédateurs sur de la faune sauvage. Ces constatations nous manquent et la discussion pour maintenir la liste classées nuisibles dans le département va bientôt commencer. Il est impératif de collecter tous les dégâts, même s'ils sont minimes, dont vous avez entendu parler ou constaté depuis cet hiver.

Le printemps est une période charnière dans les dégâts puisqu'elle correspond à l'élevage des jeunes et vous avez forcément un ami, un voisin, un agriculteur qui ont subi des dégâts. Allez les voir pour remplir des déclarations ! L'imprimé est disponible sur notre site internet.

... RETROUVEZ D'AUTRES ACTUS SUR NOTRE SITE...



SÉCURITÉ

→ Vu et être vu à la chasse

L'article sur la sécurité des chasseurs et des non chasseurs du schéma départemental de gestion cynégétique de 2012 est remplacé par un nouvel article stipulant que « **les dispositifs fluorescents visibles, gilet ou veste, sont indispensables pour assurer une bonne visibilité des participants** (tireurs placés, rabatteurs armés ou non, accompagnateurs) à la chasse du grand gibier. Leur port est obligatoire lors des actions de chasses avec arme à feu au grand gibier et au renard. Cette obligation ne s'applique pas aux actions individuelles de chasse à l'affût ou à l'approche avec un accompagnateur maximum. Le port d'effets fluorescents est recommandé en actions de chasse au petit gibier ».



CYNOPHILIE

→ Les rencontres Saint-Hubert 2017

Les rencontres St -Hubert du Cher se dérouleront, cette année, le samedi 28 Octobre 2017 au domaine de Beauvais à Sainte-Montaine. La participation à cette journée conviviale, ouverte à tous les chasseurs, possédant un chien d'arrêt ou un Spaniel, permet de se retrouver entre amateurs de chasse au petit gibier. Le respect des règles de sécurité et de l'éthique de la chasse, le travail du chien ainsi que les connaissances cynégétiques et cynophiles, détermineront le classement de chacun. Tous ceux qui souhaitent découvrir cette manifestation, avant d'envisager un éventuel engagement peuvent participer aux journées de formation organisées par l'association CTPG 18. N'hésitez plus : venez nous rejoindre.

SERVICE TECHNIQUE

→ Nous contacter

☒ **Christophe BOUILLY**
SOLOGNE - 06 87 68 78 11
c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **Julien BRAHITI**
V.D.GERMIGNY - 06 45 70 93 67
j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **J.Michel LAFON**
CHAMP.BERRI.SUD - 06 86 67 90 28
Jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **Didier NIOT**
CHAMP.BERRI.OUEST - 06 16 70 17 20
d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **Fabien NOUAILLE**
CHAMP.BERRI.EST - 06 28 30 81 94
f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **Jérôme RACLIN**
PAYS-FORT V.D.LOIRE - 06 28 30 81 88
j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

☒ **Antoine VOISIN**
BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60
a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

→ Point réglementation

- En 2017, les 4 nouvelles communes en non tir de la poule faisane sont Lantan, Lugny Bourbonnais, Osmerly et Vornay.
- Les horaires de la chasse du petit gibier (colin, faisan, perdrix grise, perdrix rouge, lièvre et lapin de garenne là où ce dernier est classé «gibier») changent. La chasse est ouverte de 8h30 (au lieu de 9h) et jusqu'à 17h30

Sangliers dans les cultures, attention les dégâts !

FACE À L'AUGMENTATION DES DÉGÂTS DE SANGLIERS, DES MESURES COERCITIVES ONT ÉTÉ PRISES PAR L'ADMINISTRATION ET LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU CHER POUR LIMITER LEURS RAVAGES DANS LES CULTURES.

Il ne faut pas grand-chose aux sangliers pour se développer finalement. Une gestion cynégétique précautionneuse, de la quiétude, quelques bonnes remises et une alimentation abondante. « Une petite laie de 30 kilos, selon les dernières études menées par l'ONCFS, est déjà fertile » argue, de plus, Christophe Bouilly, technicien de la FDC 18 en charge de la Sologne. Cette reproduction phénoménale de l'espèce a créé un niveau de population fort élevé non sans générer des problèmes dans le département. L'objectif affiché par la Fédération des Chasseurs du Cher est de baisser le montant des dégâts de gibier financé par les seuls chasseurs. Un seul chiffre : entre 2015 et 2016, le montant de l'indemnisation des dégâts a augmenté de 36 % pour atteindre 673 217 euros. Le sanglier est responsable à 90 % de la facture totale. Il est temps d'agir. Plusieurs facteurs conjoints doivent permettre de faire baisser la population de suidés là où il y en a de trop.

UN AGRAINAGE HEBDOMADAIRE DISSUASIF

Une classification par unité de gestion, dans le cadre du plan national de maîtrise du sanglier, basée sur les surfaces détruites par les sangliers, les collisions avec ce gibier et les niveaux de prélèvements, met en exergue deux points noirs : la Sologne au Nord et la Vallée de Germigny ainsi que des zones plus disparates au centre du département. Quatre types de zonage ont été identifiés. Le blanc et le orange où l'agrainage est autorisé. Le rouge et le noir où il est interdit, sauf convention particulière. C'est-à-dire que si le gestionnaire de territoire souhaite agrainer, il peut le faire avec une convention mais... toute l'année et plus seulement pendant la saison de chasse. Cet agrainage hebdomadaire dissuasif à l'intersaison correspond à une période à risque



pour les cultures. Il est indispensable pour éviter que les sangliers sortent en plaine à la recherche d'autres sources de nourriture en particulier dans les champs cultivés.

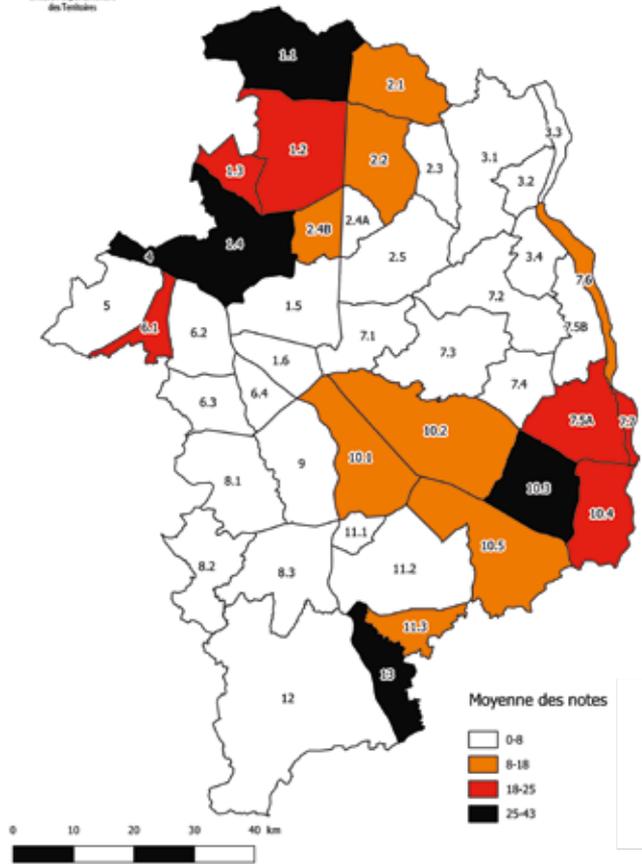
UNE RÉGULATION INTENSIVE AU PRINTEMPS

Cette mesure se complète par une régulation intensive dans les zones cultivées. Des chasseurs prélèvent des bêtes noires déjà régulièrement dans

les maïs en partenariat avec le monde agricole. Il est important de le signaler et de les remercier. Toutefois, la pression doit encore s'accroître. Des dispositions législatives permettent aujourd'hui de lutter efficacement contre les sangliers aux abords ou dans les cultures. Outre les battues pendant la saison, il est possible de chasser en mars autour des parcelles agricoles. Lors de la période des semis, une mesure spécifique au département, permet de réguler les sangliers entre le 1^{er} avril et le 31 mai. « Nous avons obtenu de l'administration un tir individuel du sanglier deux heures avant le lever de soleil et deux heures après le coucher de soleil sans source lumineuse », précise Christophe Bouilly. Pour protéger les semences, un Nemrod a la possibilité d'affûter les sangliers du jour des semis et les trois semaines suivantes sur demande auprès de l'administration compétente par l'exploitant dans les zones les plus exposées du département. A cette même période, les louvetiers sont habilités à pratiquer le tir de nuit. Ensuite, dès le 1^{er} juin, il est possible de chasser en battue, à l'approche ou à l'affût sur un territoire attributaire d'un plan de chasse ou après validation d'un plan de gestion sanglier auprès de la Fédération des Chasseurs et l'obtention d'une autorisation de chasser le sanglier du 1^{er} juin au 14 août. « Les équipes qui attendent l'automne pour effectuer les premières battues n'ont souvent pas conscience que c'est trop tard et que les ravages sont faits. Les montants de ces dégâts sont imputés à la charge complète et directe des chasseurs ! » poursuit le technicien.



**Plan National de Maîtrise du Sanglier
Zones à risques: Saison 2017-2018
(données 2016)**



DDT du Cher - SER/BFCN - Avril 2017 - PNMS Zones à Risques 2017-2018 - © IGN BD carto

LES PROTECTIONS COMME REMPART

Enfin, un système de protection électrifié des cultures est plus que conseillé. La fourniture du matériel (poste, fils, piquets) est proposée avec convention par la Fédération des chasseurs au cas par cas. Ces dispositifs peuvent être mis en place par les chasseurs en concertation avec les agriculteurs pour un maximum d'efficacité. Chasseurs, il est encore temps de prendre le sanglier par le boutoir pour participer tous ensemble, avec les acteurs du monde rural, à une baisse de population de bête noire.

Crédit photos : FDC 18 et Dominique Gest



→ **Un nouveau dispositif tout feu, tout flamme**

Nouveau dispositif légal obtenu par la Fédération des chasseurs, il est aujourd'hui possible de tirer des fusées de détresse au-dessus des cultures en danger, la nuit y compris. La détonation et la lumière de ces artifices feront fuir les suidés des cultures. Cette méthode se pratique déjà dans d'autres départements du Nord de la France et a prouvé son efficacité.



→ CULTURE II

La Sologne fait son cinéma

→ *Jean Scandel joue le rôle de Paul, un orphelin débarqué en Sologne qui va découvrir les passions liées à la nature.*

RÉALISÉ PAR NICOLAS VANIER, LE FILM L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE, VÉRITABLE HOMMAGE À NOTRE BELLE SOLOGNE, porte des valeurs qui sont chères aux fédérations de chasseurs de la région, telle que la passion de la nature, de la chasse et de la pêche.

C'est un véritable coup de cœur que les Fédérations Départementales de la région Centre - Val de Loire ont eu pour le film de Nicolas Vanier *L'École Buissonnière*, dont la sortie en salle est prévue le 11 octobre. Coup de cœur partagé par la Fédération Nationale des Chasseurs qui a décidé de porter les couleurs de *L'École Buissonnière* et de soutenir le cinéaste depuis le début du projet.

L'HISTOIRE D'UN APPRENTISSAGE

Ce film, qui « n'est pas sur la chasse », comme le souligne Nicolas Vanier lui-même, a pour toile de fond la nature et les passions qui s'y rattachent comme la chasse et la pêche. Et c'est au cœur même de la Sologne, territoire emblématique de notre région, que cette œuvre cinématographique a été réalisée.

Le partage, la découverte de la faune, le plaisir de chasser et de manger le produit de sa quête, sont autant d'éléments qui ont convaincu la FNC

de soutenir ce film. Ici une biche, là un cerf, plus loin c'est un renard, un héron, un canard qui se découvrent aux yeux des spectateurs néophytes. Car ce film conte une histoire qui va bien au-delà de celle d'un petit orphelin de Paris, projeté par la vie dans la Sologne profonde. C'est l'histoire des valeurs simples, des plaisirs partagés et du monde rural. C'est également l'histoire d'un apprentissage, d'une transmission.

Certes les portraits dressés par Nicolas Vanier peuvent heurter la sensibilité des puristes chasseurs - Totoche est un braconnier de la première heure et le comte est un adepte de la chasse aristocratique - mais combien de films suivent la vie d'un domaine où l'on chasse à courre, organise des battues et où l'on prend plaisir à prélever un lièvre, une perdrix ou à observer un cerf ?



→ *Nicolas Vanier et François Cluzet lors du tournage du film.*

COMMUNICATION SPÉCIALE

Pour soutenir ce film, une émission spéciale L'École Buissonnière sera diffusée, par la FNC, mi-septembre sur sa chaîne youtube *Chasseur de France TV*. Un jeu concours permettant de gagner des places de cinéma, sera également proposé en parallèle sur Ekolien (le site d'éducation à la nature de la FNC). Côté FDC, des avant-premières se mettent en place dans chaque département, parfois en partenariat avec les conseils régionaux ou départementaux, afin de sensibiliser les décideurs locaux autour de la défense de la nature.

Les éducateurs fédéraux proposeront également aux professeurs des écoles primaires et du collège un programme pédagogique autour de la découverte des animaux de la forêt, lors de la sortie du film.

Quoi de mieux qu'un film aux images sublimes de nature, qui plus est tourné en Sologne, pour faire connaître la nature, ses règles, ses animaux et tous les usages qui y sont liés, et pour aider les citoyens à mieux comprendre le monde rural ?

→ *Totoche (François Cluzet) initie Paul (Jean Scandel) aux mystères de la nature.*

« L'École Buissonnière transmet les valeurs d'une passion pour la nature comme cela n'a jamais été fait auparavant sur grand écran. »

Willy Schraen, Président de la FNC



© L'École Buissonnière

→ L'histoire en quelques mots

Paris 1930. Paul n'a toujours eu qu'un seul et même horizon : les hauts murs de l'orphelinat, sévère bâtisse de la banlieue ouvrière parisienne. Confié à une joyeuse dame de la campagne, Célestine et à son mari, Borel, le garde-chasse un peu raide d'un vaste domaine en Sologne, l'enfant des villes, récalcitrant et buté, arrive dans un monde mystérieux et inquiétant, celui d'une région souveraine et sauvage. L'immense forêt, les étangs embrumés, les landes et les champs, tout ici appartient au Comte de la Fresnaye, un veuf taciturne qui vit solitaire dans son manoir. Le Comte tolère les braconniers sur le domaine mais Borel les traque sans relâche et s'acharne sur le plus rusé et insaisissable d'entre eux, Totoche. Au cœur de la féérique Sologne, aux côtés du braconnier, grand amoureux de la nature, Paul va faire l'apprentissage de la vie mais aussi celui de la forêt et de ses secrets. Un secret encore plus lourd pèse sur le domaine, car Paul n'est pas venu là par hasard ...





... LACTU EN CONTINU
SUR NOTRE SITE...

→ Pour une réforme des statuts des fédérations

Un travail sur les statuts des fédérations départementales, régionales et nationale a été entrepris à la demande du Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), Willy Schraen.

Cette réforme doit permettre de clarifier les statuts des structures cynégétiques et de les simplifier ; mais aussi de renforcer leurs missions à tous les échelons. La réforme phare tient dans la modification du mandat des élus fédéraux dont la durée

passerait de 3 à 6 ans, par liste entière et bloquée. Ces propositions ont été adoptées en Assemblée Générale de la FNC le 14 mars 2017.

La prochaine étape consiste à porter ce projet devant les pouvoirs publics. Une version définitive des statuts sera ensuite publiée par le Ministre compétent avant une adoption finale en assemblées générales départementales par l'ensemble des chasseurs.

PETIT LIVRE VERT

→ Du nouveau après 40 ans



Vous connaissez tous le « Petit Livre Vert » publié chaque année par la FNC. Après 40 ans de bons et loyaux services au cours desquels il a fait connaître au grand public et aux chasseurs tous les modes et pratiques de chasse en France, les races de chiens, les armes ou encore les gestes de sécurité à la chasse, force est de constater qu'un support papier

n'est plus d'actualité à l'heure des réseaux sociaux. C'est un magazine digital et interactif qui verra le jour prochainement et auquel tout chasseur pourra s'abonner gratuitement grâce à son adresse mail. Mais avant de découvrir ce « Webzine », le tout dernier Petit Livre Vert, le numéro 40, est disponible auprès de votre Fédération !

→ Préserver la Biodiversité des bords de champs

Les bords de champs sont parfois un des seuls réservoirs de biodiversité en grandes plaines céréalières.

La Fédération Régionale des Chasseurs du Centre - Val de Loire (FRCCVL) et la Fédération du Loiret (FDC45) ont ainsi participé activement, dans le cadre du partenariat Agrifaune réunissant acteurs agricoles et cynégétiques, à la conception d'un guide pratique de diagnostic des bords de champs et de conseil de gestion. À destination des agriculteurs, cet outil est destiné à les sensibiliser sur l'intérêt de ces éléments du paysage et leur expliquer comment les optimiser pour offrir gîte et couvert à la petite faune de plaine !

➔ Ce guide est en téléchargement libre sur
www.agrifaune.fr





... L'ACTU EN CONTINU
SUR NOTRE SITE...

PIÉGEAGE

→ Un classeur pour former les piégeurs

La FRCCVL va publier, en octobre 2017, un nouveau classeur de formation pour les FDC à destination des futurs piégeurs agréés. Riche en illustrations et photographies, il comporte toute la réglementation liée à l'activité de piégeage. Les espèces susceptibles de causer des dommages sont également présentées, ainsi que les espèces protégées qui pourraient être accidentellement capturées. Ce format comporte plusieurs fiches interchangeables et laissera ainsi la possibilité d'être actualisé à tout moment pour être en conformité avec la législation.



ENVIRONNEMENT

→ À la chasse à la cartouche

Cette année encore, l'opération a remporté un franc succès. Près de 50 m³ de cartouches ont été collectées avec l'aide précieuse des chasseurs de toute la région Centre Val de Loire, ce qui représente environ 11 tonnes. L'ensemble va être traité par la société Recytecnic située en Meurthe-et-Moselle afin de recycler les plastiques et métaux constituant les cartouches de fusil. Cette opération collective régionale est poursuivie pour la saison 2017-2018.



OUVERTURE DE LA CHASSE

→ À vos agendas !

Les dates d'ouverture générale de la chasse dans les différents départements de la région Centre-Val de Loire sont les suivantes :



Cher : 24 septembre 2017
Eure-et-Loir : 24 septembre 2017
Indre : 24 septembre 2017
Indre-et-Loire : 17 septembre 2017
Loir-et-Cher : 24 septembre 2017
Loiret : 17 septembre 2017

→ En fonction des espèces et des territoires, toutes les dates spécifiques sont précisées dans les arrêtés préfectoraux d'ouverture disponibles, par département, sur :
www.chasseursducentre.fr

→ Vers une Agence Régionale de la Biodiversité

Suite à la Loi Biodiversité du 20 juillet 2016, la Région Centre - Val de Loire, souhaite créer une Agence Régionale de la Biodiversité. Sa vocation : mettre en réseau tous les acteurs agissant en matière de biodiversité afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité par les aménageurs et élus locaux. La Fédération Régionale des Chasseurs, en participant aux séminaires de travail co-animés par la Région et l'État, œuvre à faire reconnaître l'implication du monde de la chasse dans la connaissance de la faune et de ses habitats et dans le conseil apporté aux territoires pour préserver la biodiversité ordinaire tout particulièrement. Il est donc légitime que notre structure régionale ne soit pas écartée de cette future agence... vos représentants régionaux veillent au grain.



© D. Oest

Aménager pour mieux chasser

LES CHASSEURS, SOUTENUS PAR LEURS FÉDÉRATIONS,
METTENT EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS POUR LE GIBIER
QUI PROFITENT À L'ENSEMBLE DE LA BIODIVERSITÉ.
REVUE DE TERRAIN, DANS DIFFÉRENTS MILIEUX ET BIOTOPES,
DES DISPOSITIFS MARQUANTS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

DOSSIER
→

**À LA TÊTE DE LA FNC
DEPUIS AOÛT 2016,
WILLY SCHRAEN EST UN HOMME
DE CONVICTIONS.**

**Imposant par sa carrure,
l' élu cynégétique
l'est aussi par son charisme.**

**Sans langue de bois,
il nous donne son point de vue
sur les aménagements
que réalisent les chasseurs.**



→ **WILLY SCHRAEN**,
Président des **CHASSEURS DE FRANCE**

La Chasse en Région Centre – Val de Loire (CRCVL) : Quelle est la considération nationale des aménagements réalisés par les chasseurs aujourd'hui en France ?

Willy Schraen (W.S.): Les aménagements des chasseurs sont très mal reconnus. Très mal mis en avant ! Depuis l'après-guerre, on dit : pour vivre heureux, vivons cachés ! On en parle au niveau local mais au niveau national : jamais ! Il est temps maintenant de faire voir toute l'action du monde cynégétique sur les territoires.

Les chasseurs sont présents partout et font des tas de choses. On plante des haies, on sauve des espaces, on entretient des zones humides, on restaure la biodiversité partout. Et jamais jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons été capables de le valoriser ! Maintenant, il y a une vraie volonté politique de dire que les chasseurs sont des acteurs prioritaires de l'aménagement du territoire. La chasse française doit être vue sous un autre angle par l'opinion publique car un territoire qui n'est pas chassé, est un territoire qui se meurt.

CRCVL : Quels sont les aménagements des chasseurs qui vous tiennent à cœur ?

W.S. : Mon crédo : c'est le chemin rural. Dans les Hauts-de-France, par exemple, on a dénombré les kilomètres de chemins ruraux, présents sur le cadastre, mais qui n'existaient plus sur

les territoires. Pour les Hauts-de-France, c'est 40 000 km ! La France entière, c'est 750 000 km. Imaginez ce que nous pourrions faire en valorisation de biodiversité pour notre petit gibier. Je pense à la Perdrix grise notamment, qui, pendant les 18 premiers jours de sa vie, ne peut manger que des insectes pour s'en sortir. Souvent, nous avons des naissances et nous retrouvons les jeunes de 8, 10 ou 15 jours, morts de faim car il n'y a plus de quoi manger dans les territoires à cause d'une nature, aujourd'hui, beaucoup trop artificielle, trop stérilisée. Avec les chemins ruraux, on pourrait recréer des chemins, des champs florifères, remettre de la vie, remettre de la biodiversité sans gêner le monde agricole et en accord avec lui.

En même temps, ce serait un outil formidable, un espace de promenades pour tous les usagers. Là, nous avons une carte à jouer ! Les chemins ruraux c'est, je pense, l'avenir du petit gibier pour la chasse française mais aussi pour la société, l'assurance d'avoir des espaces de biodiversité au cœur des grandes plaines céréalières de France.

Propos recueillis par XAVIER GASSELIN
RÉDACTEUR POUR LA CRCVL

**« UN TERRITOIRE QUI N'EST PAS CHASSÉ
EST UN TERRITOIRE QUI SE MEURT »**

→ PETIT GIBIER

Des aménagements simples et efficaces

DE L'IMPLANTATION DE HAIES ET DE BANDES ENHERBÉES À LA PRATIQUE DE L'AGRAINAGE ET DU PIÉGEAGE, l'aménagement des territoires à petit gibier demande de la volonté et un investissement certain.

Pour préserver et développer la présence du petit gibier (en particulier des perdrix et faisans) dans les champs, nul besoin de faire des aménagements d'envergure. L'application de quelques principes simples peut parfois suffire à obtenir des résultats satisfaisants. Le premier qui vient à l'esprit est l'implantation de haies, qui offre aux oiseaux (et notamment aux faisans) la possibilité de se percher et de trouver facilement des insectes pour nourrir leurs petits. Mais s'il est un aménagement élémentaire promu par les experts, c'est celui des bandes enherbées, qui peuvent couper les grandes parcelles ou entourer les petites. Plantées par exemple en ray-grass anglais, dactyle ou féтуque (parfois couplé à du switchgrass), elles offrent des zones de couverts favorables notamment à la nidification des perdrix et à l'élevage des jeunes. Leur entretien doit être fait intelligemment, mais il n'est pas contraignant. « Les agriculteurs ont besoin qu'on leur propose des solutions fonctionnelles », explique Didier Niot, technicien à la Fédération des Chasseurs du Cher (FDC18). « C'est le cas des bandes enherbées, qui se pratiquent sur du linéaire et sont faciles à gérer ».



→ Le piégeage est un élément incontournable du bon aménagement des territoires.

D'UN AMÉNAGEMENT À L'AUTRE

En matière d'aménagement pour le petit gibier, le plus contraignant est peut-être de remplir les agrainoirs. Ces dispositifs n'en sont pas moins indispensables et doivent être multipliés - d'autant que certains se révèlent plus attractifs que d'autres (en raison par exemple de leur orientation), et que les couples de perdrix ne sont pas partageurs. Avec le temps, les techniques d'agrainage se sont affûtées. Le mieux, pour éviter les méfaits des sangliers, est de suspendre les agrainoirs, voire de construire une solide cage autour, sur quatre côtés. L'ensemble de ces aménagements doit, évidemment, être complété par une bonne pratique du piégeage. On notera d'ailleurs que les bandes enherbées, en formant également des couloirs pour les prédateurs, sont en ce sens des emplacements privilégiés. « L'agrainage, le piégeage, les haies et les bandes enherbées constituent l'ossature de l'aménagement des territoires de petit gibier », résume Élio Lombarte, Président de la commission petit gibier sédentaire et oiseaux migrateurs de la FDC18. « Ce sont des choses simples, et qui fonctionnent ».

Par ANNE-SOPHIE PERRAUDIN
RÉDACTRICE POUR LA CRCVL

Les bandes enherbées ont fait du chemin

**DEPUIS QU'IL A DÉTRUIT
DES NIDS DE PERDRIX
EN VOULANT BROYER
SES BANDES ENHERBÉES,**

**Gilles Hémeret
a changé de méthode.
Désormais, il pratique le semi-
broyage, qui lui permet
de préserver les nids en même
temps que ses cultures.
Une technique qui gagne
à être promue.**



Au printemps 2016, 9 exploitants du Cher se sont unis pour créer le Groupement du Val d'Arnon, dont l'objet est de « favoriser la lutte contre les prédateurs du petit gibier et les déprédateurs des cultures et productions agricoles sur les exploitations et territoires adhérant au groupement ». En fondant cette association, ils ont formalisé une relation qui dure depuis plus de 15 ans. Tout a commencé en 2000, lorsqu'ils se sont regroupés pour travailler ensemble sur les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Dès l'année suivante, ils ont organisé le piégeage sur leurs territoires associés en engageant un premier piégeur - ils sont quatre aujourd'hui, et prendront cette année leur millième renard.

Gilles Hémeret fait partie des neuf agriculteurs fondateurs du groupement. Sur les 200 hectares de



son exploitation « un peu éclatée », un bloc de 80 hectares est aménagé pour le petit gibier, à Limeux. En 2001, suite au CTE, il a réalisé son premier aménagement en implantant 1,4 km de haies, puis des bandes enherbées. Il a également installé des agrainoirs : on en compte aujourd'hui une trentaine sur le secteur, soit 1 pour à peine 3 ha.

BROYEZ MALIN !

En 15 ans, les techniques d'agrainage ont connu des évolutions, et l'entretien des bandes enherbées une révolution.

Les bandes enherbées de Gilles Hémeret sont semées en ray-grass anglais le long des fossés. Un jour de printemps, alors qu'il avait entrepris de les broyer (afin d'éviter la propagation de mauvaises herbes dans ses cultures), une expérience malheureuse l'a incité à changer ses méthodes. « J'ai voulu passer la débroussailleuse sur le bord du fossé. En 1h, j'ai détruit 2 nids de perdrix », raconte-t-il. « Depuis, je ne broie plus que la moitié de la bande, de sorte à conserver une partie rase et une partie haute ».

Concrètement, la technique consiste à broyer la bande enherbée sur une largeur de 3 m le long des parcelles cultivées, et à laisser libre la partie restante, du côté du fossé.

- ① Bande « coté fossé » conservée en couvert haut : 1 broyage annuel au cours de l'automne. (zone de refuge)
- ② Bande « coté champ » broyée début avril et entretenue basse. (zone de ressui et d'alimentation des jeunes)

→ DOSSIER II

Ainsi, les nids de perdrix sont conservés, et les adventices maintenues à distance des cultures. « C'est un bon compromis, souligne Gilles Hémeret. D'un côté, il y a la partie haute, réservée à la biodiversité et au petit gibier, et de l'autre la partie rase, qui permet d'éviter la propagation des graines de mauvaises herbes dans les parcelles. » Cette bande broyée possède également l'avantage d'offrir de la nourriture aux oisillons, puisqu'elle est garnie d'insectes facilement accessibles, et constitue plus généralement une zone de repos

et de séchage fort appréciée des petits animaux. « C'est une gestion intelligente que nous essayons de promouvoir auprès des agriculteurs », explique Didier Niot, Technicien à la FDC18. Dans cette optique, il a réalisé un petit film explicatif intitulé « Bandes enherbées, broyez malin ! » - en ligne notamment sur Youtube.

Par ANNE-SOPHIE PERRAUDIN
RÉDACTRICE POUR LA CRCVL

→ Le gîte et le couvert

Du côté du Petit Port, dans le Cher, Philippe Prévost et Amaury de la Villesboisnet ont aménagé conjointement leurs territoires contigus, qui représentent ensemble une superficie de 500 ha, de part et d'autre de la rivière Arnon. Les deux exploitants ont mis en place le long des haies, des bordures de bois et autres linéaires, près de 8 km de bandes à gibier. Composées de 3 m de bande enherbée et de 3 m de culture à gibier (sorgho), elles offrent tout à la fois aux faisans le gîte et le couvert : les zones d'herbes servent à la nidification, quand le sorgho apporte des graines.

En outre, une troisième fonction a été trouvée à ce dispositif puisque les bandes enherbées, constituant des corridors pour les prédateurs, sont utilisées pour le piégeage.



→ Bande de couvert à gibier (sorgho) associée à une bande enherbée.

→ Moitié ray-grass, moitié switchgrass

À Plou, sur un territoire de chasse voisin du Groupement du Val d'Arnon, la société communale a passé une convention avec les agriculteurs. Ces derniers sont indemnisés pour implanter, sur leurs grandes cultures, des linéaires de haies et de bandes enherbées. Ces bandes sont différentes de celles de Gilles Hémeret (lire article p. 17) : sur une largeur de 6 m, elles sont constituées de 3 m de ray-grass et de 3 m de switchgrass – qui se broie à la sortie de l'hiver. Le calendrier d'entretien n'est donc pas le même, mais la règle de l'alternance des hauteurs est bien conservée, puisque le switchgrass peut atteindre 1,50 m (contre 80 cm pour le ray-grass). Ainsi, ces bandes enherbées offrent un

couvert plus protecteur que celles constituées uniquement de ray-grass, notamment pour les faisans.



- 1 Partie switchgrass : 1 broyage annuel fin d'hiver (zone de refuge après récolte des cultures)
- 2 Partie ray-grass (broyage fin d'été alimentation des jeunes)

SPÉCIAL OUVERTURE DE LA CHASSE

DU 25 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2017

TERRES & EAUX

La nature, ça se vit.



Catégorie D-1-a



SUPERPOSE CHASSE 12MAG 71CI

Léger et polyvalent. Efficace tant au bois, qu'en plaine ou même pour la chasse du gibier d'eau grâce à ses canons éprouvés billes d'acier il ravira tous les chasseurs. Calibre : 12MAG. Canons : 71 cm. Monodétente sélective. Poids : 2,8 kg. Livré avec 5 chokes. Réf. : 1099828

~~659€~~
527€
PROMOTION

TREPIED BOIS ASSISE CAMO 60 CM

Conçu pour la chasse en général. Ses pieds bois, son assise camouflage ainsi que sa sangle de transport en feront votre siège de chasse préféré. Réf. : 1099227



~~39,99€~~
19,99€
PROMOTION

JUMELLE SPIRIT RT CAMO 10X42

Grossissement : 10x. Diamètre d'objectif : 42 mm. Double pont. Coloris : camo. Poids : 650 g. Vendues avec sangle de transport et pochette. Réf. : 1100902



EXCLUSIVITÉ
TERRES & EAUX

~~299€~~
239€
PROMOTION

Catégorie D-1-c

CARTOUCHES T3 PIGEON 12/70 36G X100

Calibre : 12/70. Charge : 36 g. Culot : 16 mm. Existent en plomb n° 4, 5 ou 6. Pack de 100 cartouches. Réf. : 9917501



AVANTAGE CARTE

~~29,99€~~
29,99€
SOIT -14%
PRIX SANS CARTE
34,99€

PRIX PAR QUANTITÉS TOUTE L'ANNÉE

PROMOTION
DU 25/08 AU 30/09/2017 BÉNÉFICIEZ AUSSI DE
-15% DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE



Catégorie D-1-c

CARTOUCHES CLEAR PIGEON 12/30 G BJ ET BG

Charge de plomb 30 g. Existe en plomb n° 5 ou 6 en bourre jupe et en plomb 6 ou 7 en bourre grasse. Réf. : 9914287/88

BOURRE GRASSE
ET BOURRE JUPE
AU MÊME PRIX



~~11,59€~~
9,85€
LA BOÎTE

Par 10 boîtes
~~-10%~~ soit **10,43€**

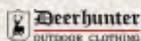
-15% SUPPLÉMENTAIRES
soit **8,86€**
LA BOÎTE

Par 40 boîtes
~~-20%~~ soit **9,27€**

-15% SUPPLÉMENTAIRES
soit **7,87€**
LA BOÎTE

PANTALON LOFOTEN WAX KAKI

Pantalons polyvalents et résistants à l'usure, pour tous ceux qui veulent profiter de la vie en plein air. Coloris : kaki. Hydrofuge et déperlant. Tailles : du 42 au 64. Réf. : 9917751



~~69,99€~~
39,99€
PROMOTION

Cartouches de
catégorie D-1-c

**POUR L'ACHAT DE L'UN DE
CES 3 PACKS DE CARTOUCHES FOB
UN BAC À GIBIER OFFERT*
D'UNE VALEUR DE 14,99€**



CARTOUCHES 12/32G BJ X100

Calibre : 12. Culot : 11 mm. Longueur : 67 mm. Bourre à jupe. Charge : 32 g. Vitesse : 395 m/s. Boîte de 25 cartouches. Existent en plombs n° 6 et 7. Réf. : 38255



~~37,99€~~
34,99€
PROMOTION

CARTOUCHES PIGEON 12/36G X100 N4

Calibre 12/70. Charge : 36 g. Longueur : 70 mm. Culot : 12 mm. Bourre à jupe. Pack de 100 cartouches. Existent en plombs n° 4 et 6. Réf. : 68951/34486



~~40,89€~~
35,99€
PROMOTION

CARTOUCHES STANDARD 12/32G BG X100

Calibre : 12/67. Culot : 12 mm. Charge : 32 g. Bourre grasse. Boîte de 25 cartouches. Existent en plombs n° 6 et 7. Réf. : 61087



40,99€

~~14,49€~~
12,31€
LA BOÎTE

Par 10 boîtes
~~-10%~~ soit **13,04€**

-15% SUPPLÉMENTAIRES
soit **11,08€**
LA BOÎTE

Par 40 boîtes
~~-20%~~ soit **11,59€**

-15% SUPPLÉMENTAIRES
soit **9,85€**
LA BOÎTE

Catégorie D-1-c

CARTOUCHES PIGEON EXTRÊME 12/34 G BJ

Charge de plomb : 34 g. Longueur : 70 mm. Existe en plomb n° 5 ou 6. Réf. : 9914289



PROFITEZ DE CES OFFRES DANS LE MAGASIN TERRES & EAUX LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS !

Nos magasins sont ouverts du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30

14 - CALVADOS : TERRES ET EAUX CAEN-FLEURY SUR ORNE • 45 - LOIRET : TERRES ET EAUX ORLÉANS-SAINT-CYR-EN-VAL • 51 - MARNE : TERRES ET EAUX REIMS-WITRY LES REIMS
59 - NORD : TERRES ET EAUX LILLE-SECLIN • 59 - NORD : TERRES ET EAUX VALENCIENNES-PETITE FORÊT • 62 - PAS-DE-CALAIS : TERRES ET EAUX CALAIS
72 - SARTHE : TERRES ET EAUX LE MANS-SAINT-SATURNIN • 80 - SOMME : TERRES ET EAUX AMIENS-BOVES





AU NENUPHAR

PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n°1 du Centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils

Reprise et vente
d'armes d'occasion

2 magasins

Rue des Ceps
18390 St Germain-du-Puy
02 48 24 56 14

Rue Einstein, Esp. St Jacques
03100 Montluçon
04 70 03 34 82



LES MIRADORS DE SOLOGNE

SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ACCESSOIRE DU CHASSEUR

> Mirador de battue Chambord
à partir de **59 €**

Garantie 12 ans

Livré
avec
visserie

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

ZA La Croute - 41210 NEUNG SUR BEUVRON

Tél. 02 54 88 30 66 - Fax : 02 54 88 80 07

E-mail : info@miradors-sologne.com

www.act-nature.com

Le diagnostic cynégétique
CHASSER PLUS, CHASSER MIEUX

- Améliorer le biotope par un programme de coupes et de travaux adaptés
- Optimiser la capacité d'accueil du territoire pour le gibier dans l'espace et dans le temps
- Mieux connaître son territoire et apporter une vision nouvelle
- Organiser ses battues grâce à une cartographie personnalisée



Création de cartes
de battues sur mesure
(devis gratuit)



Romain GAUGET
EXPERT FORESTIER

Rédaction de Plan Simple de Gestion
Cartographie QGIS

Dossier ISF, loi Sérot, subvention

Marquage, estimation, exploitation tout bois
Estimation dans le cadre d'achat ou de vente

Étude des sols, reboisement, plantation
Diagnostic sanitaire d'arbre remarquable

Bracieux (41)

Tél. 06 70 02 63 97

Mail : afc.conseil@orange.fr

Site : romain-gauget.blogspot.com

ARMURERIE
LE COUREUR DES BOIS

Aurélien Guillemain
DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE D'ARMURERIE DE SAINT ETIENNE

ARMES - MUNITIONS - COUTELLERIE - VÊTEMENTS
NEUF - OCCASION

TOUTES RÉPARATIONS
POSE & RÉGLAGE D'OPTIQUES

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
9H-12H30 - 14H30-19H

lecoureurdesbois@hotmail.fr

20, RUE DU CHARBON
18700 AUBIGNY SUR NERE
02 - 48 - 58 - 18 - 30

→ GRAND GIBIER ■ ■

Les outils de l'équilibre sylvo-cynégétique

CERFS, CHEVREUILS OU SANGLIERS ONT UN HABITAT COMMUN : LA FORÊT.

Toutefois, sans une gestion équilibrée entre populations de grand gibier et exploitation des territoires boisés, cette cohabitation peut être mise à mal. Il existe, cependant, des outils de gestion pour assurer la pérennité de la forêt et la variété de la faune sauvage.

Sans gestion cynégétique et sylvicole équilibrée d'un territoire, soit la faune sauvage ne trouve plus suffisamment de ressources alimentaires végétales ni d'abris, soit la forêt ne peut se renouveler et produire de manière pérenne des bois de qualité. Il faut donc trouver un point d'équilibre pour le propriétaire et c'est donc pour atteindre cet équilibre que des outils de gestion existent :

- **pour la forêt** : le plan simple de gestion veille au maintien de la biodiversité et à la sauvegarde de multiples essences d'arbres avec un contrôle du respect des engagements du propriétaire. Il existe également le règlement type de gestion ou le code de bonnes pratiques sylvicoles. Ces outils doivent impérativement prendre en compte la présence du gibier.
- **pour la faune sauvage** : le plan de chasse permet de gérer durablement les populations de Cerf élaphe et Chevreuil en région Centre - Val de Loire. Pour le Sanglier, un plan de gestion peut être instauré. Cette gestion se fait en prenant en compte le milieu, sa richesse et les densités d'animaux présentes.

Propriétaires, chasseurs, sylviculteurs doivent réfléchir ensemble à l'élaboration et la mise en œuvre de ces principes. Des éléments de réponse, connus depuis longtemps, sont mis en place sur les territoires,

tant au niveau des pratiques sylvicoles que dans le suivi de l'état des populations de cervidés en particulier : gestion des taillis (répartition des coupes dans le temps et l'espace), préservation des régénérations, création et entretien de milieux ouverts (prairies naturelles ou artificielles et cultures), préservation de landes humides et sèches ou de zones de chablis, aménagement des points d'eau, cloisonnements d'exploitation ou de cultures ou encore aménagement des emprises de lignes électriques ou de pare-feu sont autant d'aménagements à disposition des propriétaires et des forestiers pour optimiser l'accueil du grand gibier.

DES MÉTHODES SIMPLES INITIÉES PAR LES FÉDÉRATIONS CHEZ VOUS

De même, des outils validés scientifiquement pour évaluer la qualité des populations de grand gibier se généralisent grâce aux Fédérations de Chasseurs, en particulier les Indicateurs de Changements Écologiques (ICE) avec Indice Kilométrique d'Abondance, masse corporelle, mesure des os longs, fécondité des femelles ou encore indice d'abrutissement et de consommation..., en complément voire remplacement des méthodes d'estimation d'abondance (comptages). Toutes ces pratiques et suivis étaient parfois peu vulgarisés auprès des acteurs cynégétiques et sylvicoles. C'est fort de ce constat que le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre et la FRCCVL se sont associés pour réaliser un ouvrage synthétique intitulé « *Forêt et Cervidés, l'un ne va pas sans l'autre* » largement diffusé via Internet sur le site du CRPF (rubrique « Se documenter »).

En complément, les Fédérations de Chasseurs s'investissent dans la mise en œuvre d'ICE que les chasseurs peuvent s'approprier facilement.

Par **AUDE BOURON**
DIRECTRICE DE LA FRCCVL

Quand le chevreuil devient l'ami du forestier

LE DOMAINE DE BOIS LANDRY EST UN EXEMPLE DE GESTION SYLVICOLE « PILOTE »

devenu rentable économiquement grâce à une diversification cynégétique et touristique.

Les efforts écologiques du gestionnaire ont eu un impact sur le bien-être de la faune et du Chevreuil en particulier.



À la frontière de la Beauce et du Perche, 1210 hectares privés constituent une forêt d'un seul tenant appartenant à la même famille depuis 1940. Ici, la famille Monthuir a délégué la gestion sylvicole à Christophe Launay, un passionné de Chevreuil qui nous fait découvrir son univers et ses objectifs. Car si la vente de bois reste le gros de l'activité, le Domaine a opéré une diversification cynégétique et touristique. Un virage à 90 degrés que Christophe développe avec bonheur.

UNE ÉQUATION À 3 INCONNUES : RENTABILITÉ, BIODIVERSITÉ ET DURABILITÉ

Tout démarre par ce constat du gestionnaire : un très fort effectif de chevreuils compromettait les objectifs de production forestière. La régénération naturelle était quasi inexistante malgré une pression de chasse élevée. Avec son corollaire : les animaux semblaient dans de mauvaises conditions physiques (faible masse corporelle).

Aux grands maux, les grands remèdes : en 1999, commence une forte pression de chasse du Chevreuil avec la mise en place d'un suivi par Indicateurs de Changement Écologique et, en parallèle, un suivi scientifique précis. Ce suivi repose sur le recueil de données prélevées sur les chevreuils tués à la chasse (poids éviscéré, longueur d'os et nombre de fœtus). À cela s'ajoute des Indices Kilométriques d'Abondances (IKA) et des suivis de consommation de la flore sur des placettes forestières.

UNE POPULATION DE CHEVREUILS EN ÉQUILIBRE AVEC SON HABITAT

C'est là que les aménagements sylvicoles prennent toute leur importance. Finalement des détails de gestion, permettant des économies, vont favoriser l'habitat de la faune. « Avec cette politique de baisse de population et de recherche du juste équilibre, le Chevreuil alors ennemi du forestier est devenu un allié », argue Christophe qui poursuit : « si on se débrouille bien, les semis de chêne n'ont plus besoin d'être dégagés mécaniquement ». Pour ce faire, le technicien a mis au point un entretien singulier des cloisonnements avec un broyage à la bonne période c'est-à-dire profitable à la repousse des ligneux et semi-ligneux. « Il ne s'agit plus de nettoyer le territoire pour la création uniquement de belles lignes de tirs », commente malicieusement Christophe. Ici, le broyage s'effectue par portion au plus près du redémarrage de la végétation. Les ronces, en abondance sur les parois du cloisonnement, empêchent l'accès

→ L'info en +

80%

C'est le chiffre de réalisation du plan de chasse que Christophe se donne au 15 décembre pour laisser le maximum de nourriture pour le reste de l'hiver aux chevreuils restants.

aux semis. « *La graine qui tombe au sol va pouvoir pousser plus facilement* », s'exclame Christophe. Quant au cloisonnement lui-même, il devient un véritable garde-manger. Les récentes études sur le domaine soulignent à ce propos que la ronce est devenue le végétal le plus abroué par les cervidés contrairement au chêne voici quelques années.

DES AMÉNAGEMENTS PROFITABLES À TOUTE LA FAUNE

Les 50 km de chemins, layons et allées forestières subissent le même sort. Un broyage étalé tous les 3 ans, des pentes de fossé, sur l'ensemble de la forêt, génère des gagnages naturels de ligneux et semis ligneux. Un ensemencement des layons en ray-grass complète le dispositif. Bien entendu, cela profite à tous les gibiers du sous-bois (bécasses comme lièvres) et bien entendu à l'avifaune grâce aux arbres mûrs épars. Ainsi, les passereaux chanteurs - grâce à leur appétit féroce - viennent à bout d'une invasion de chenilles qui pourrait mettre à mal la forêt.

La population de chevreuils, qui était donc en rupture d'équilibre, se porte aujourd'hui comme un charme. Les prélèvements sont conséquents et les animaux sains. D'autre part, la forêt évolue dans le bon sens avec une rentabilité certaine à la clé.

Par **XAVIER GASSELIN**
RÉDACTEUR POUR LA CRCVL



« Ici,
le broyage
s'effectue
par portion
au plus près
du redémarrage
de la végétation. »

→ Pas de prise de tête

La grume débardée, il est d'usage de façonner les têtes de chênes dans la foulée. S'en suit obligatoirement un stockage et la vente 2 ans plus tard. Cela veut dire débardage en suivant et un espace de stockage pour un bois finalement commercialisable tardivement ce qui correspond aussi à une avance de trésorerie non négligeable.

Toujours, dans un souci économique et écologique, Christophe nous apprend que le houppier des grands arbres est récolté un an et demi après l'abattage. Le bois, laissé in situ, sèche tout en devenant le refuge de la microfaune mais aussi une cache terrible pour les cervidés et les sangliers.



→ Christophe Launay, délégué à la gestion sylvicole du Domaine de Bois Landry



→ ZONES HUMIDES II

Aux bons soins du gibier d'eau

**L'AMÉLIORATION DES BIOTOPES
AUTANT QUE CELLE
DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE
au gibier d'eau passe
par l'aménagement
des zones humides. Chacun,
à sa mesure,
peut y contribuer.**

En matière de zones humides, la priorité va aux aménagements bénéficiant au Canard colvert, premier gibier d'eau de la région. Travailler en sa faveur est d'autant plus pertinent que, bien souvent, « *ce qui est bon pour lui l'est aussi pour les autres espèces principales* », explique Sylvain Devillard, Technicien de la FDC45, en citant la Sarcelle d'hiver, le Canard chipeau et le Fuligule milouin.

La majorité des chasses ayant lieu à la passée, les zones d'alimentation que les canards rejoignent le soir doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ceux-ci se nourrissant mieux dans quelques centimètres d'eau et dans des espaces dégagés, il peut être intéressant, de pratiquer des coupes à blanc de quelques mètres, sur les bordures de plans d'eau couvertes de végétation haute. Ces zones sont amenées à se re-végétaliser avec des plantes aquatiques qui, en étant régulièrement broyées, laissent dans l'eau des résidus attractifs.

En complément, ces espaces peuvent être utilisés pour mener un agrainage modéré à base de céréales, pour peu – danger de prédation oblige – de faire en sorte que les canards n'aient pas à monter sur les bords pour se nourrir. Le mélange des graines et des végétaux broyés, dans lesquels s'installent des insectes, permet de couvrir la quasi-totalité des besoins du colvert.

DES EFFORTS RÉCOMPENSÉS

Pour ce qui concerne les autres anatidés, il est préférable de travailler sur les plantes aquatiques sauvages – particulièrement recherchées par la sarcelle et le milouin. Le cas échéant, il s'agira de broyer les joncs et les iris (après qu'ils soient montés à graines, mais avant que l'eau ne remonte), ou encore, sur un étang dont le niveau d'eau est stable (et donc peu productif), d'apporter des matières organiques telles que du fumier, de la paille ou des résidus de tonte de gazon.

Sur le même principe, un étang à sec ne doit pas nécessairement être intégralement cultivé. Il est conseillé de semer un blé noir sur les zones les plus vaseuses, et de laisser les autres se végétaliser seules (puis de broyer partiellement les plantes sauvages avant que l'eau ne les atteigne).

De manière générale, tout aménagement étant également favorable à des espèces non souhaitées (en particulier des rats ou des prédateurs), une bonne pratique du piégeage est nécessaire. À défaut, bien des efforts peuvent être ruinés.

« *La gestion des zones humides est fastidieuse, et il ne faut pas espérer en tirer des tableaux pléthoriques* », conclut Sylvain Devillard. « *Mais, ceux qui ont le bonheur de chasser le gibier d'eau savent que ces efforts sont récompensés, que ce soit par une sarcelle cueillie d'un beau coup de fusil ou tout simplement par un moment d'extrême liberté au bord de l'eau, avec un beau coucher de soleil* ».

Par **ANNE-SOPHIE PERRAUDIN**
RÉDACTRICE POUR LA CRCVL
et **SYLVAIN DEVILLARD**
TECHNICIEN À LA FDC45

Étang privé : le pouvoir de l'action

MAIN DANS LA MAIN AVEC LE PROPRIÉTAIRE, LES CHASSEURS DE GALETAS PARTICIPENT LIBREMENT ET ACTIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG PRIVÉ SUR LEQUEL ILS PRATIQUENT LEUR ART.



© A. S. Perraudin

→ *L'aménagement des plages demande un travail titanesque », témoigne Jean-Cornélis Bosch, président des Chasseurs de Galetas.*

Propriétaire de l'étang de Galetas (une centaine d'hectares à cheval sur l'Yonne et le Loiret), François Bizouerne dispose de deux ressources pour entretenir son territoire : la chasse et la pisciculture de fond. Il y a 4 ans, il a créé l'association des Amis de Galetas, dont l'objectif est de percevoir les revenus de ces activités afin de financer l'entretien du territoire et son amélioration en faveur de la biodiversité.

Créée dès 2008, l'association des chasseurs de Galetas n'est pas pour rien dans cette démarche. « Notre équipe de chasse a une belle longévité sur ce territoire », se félicite Jean-Cornélis Bosch, son Président. « Le propriétaire nous a confié que notre engagement l'avait encouragé à pousser plus loin sa politique d'aménagement ».

SOUS LA FORÊT, LA PLAGE

Il faut dire que depuis qu'ils ont posé le pied sur l'étang de François Bizouerne, les chasseurs

de Galetas n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider le propriétaire à aménager les lieux. « Lorsque nous avons pris la chasse, il y avait des arbres partout, jusqu'à l'eau », explique Jean-Cornélis Bosch. « Nous avons coupé, dessouché et aplani le terrain, ce qui a permis aux roseaux de pousser ». En un peu plus de 7 ans, les chasseurs ont dégagé une douzaine d'hectares près des zones d'eau (la plupart du temps à 3 personnes, en tournant). Certes, les campagnes de déboisements demandent de gros efforts physiques et beaucoup de temps (d'autant que les zones aménagées doivent être entretenues), mais « tout bon chasseur de marais devrait faire cela », estime Jean-Cornélis Bosch.

Ces travaux ont si bien porté leurs fruits que la surface de la roselière a été multipliée par quatre... et a parfois pris un peu trop d'importance.

C'est pourquoi les chasseurs de Galetas se sont mis à créer de petites plages, essentiellement pour les bécassines. La première a été réalisée il y a 3 ans, la seconde en février dernier et d'autres suivront. Si le travail est « titanesque », il permet d'avoir des ouvertures favorables aux Limicoles, mais aussi aux échassiers comme le Blongios nain, plus petit héron d'Europe. « Nous avons fait ces plages pour les canards, mais elles bénéficient aussi aux espèces protégées », note Jean-Cornélis Bosch. L'aménagement des zones humides et le ménagement des écosystèmes font décidemment bon ménage.

Par **ANNE-SOPHIE PERRAUDIN**
RÉDACTEUR POUR LA CRCVL

→ Le saviez-vous ?

Un agrainage important en bordure de plan d'eau peut être considéré comme destiné au grand gibier, ce qui n'est pas le cas si l'alimentation est dans l'eau. Dans tous les cas, la chasse à proximité de points d'agrainage étant interdite, il est important de bien dissocier les zones d'alimentation des postes de chasse.

→ Nidi'sternes : les îlots flottants font leurs preuves

En tant que plans d'eau artificiels se formant dans les carrières d'extraction, les ballastières sont parfois des milieux inhospitaliers pour l'avifaune. Grâce à l'Association des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Loiret (ACOML), ce n'est pas le cas de celle des Boires de la Mothe, à Jargeau. Dans le cadre de son projet Nidi'Sternes, lancé en 2011, l'association a installé 4 îlots artificiels flottants sur la ballastière. L'opération s'est faite en accord avec l'exploitant, en partenariat avec la FDC du Loiret et l'AJC45, et avec le soutien du Pays Forêt d'Orléans - au titre d'une subvention importante mais difficile à obtenir. « *Les gens ne s'imaginent pas que les chasseurs peuvent faire de la préservation* », explique Patrick Bostoën, Vice-Président de l'ACOML. Si les îlots ont été créés pour favoriser la nidification des Sternes naines et Pierregarin, ce sont des espèces plus communes comme les Hérons cendrés qui se les ont appropriés. Mais « *le but était de montrer que l'on pouvait créer ces espaces de quiétude sur les plans d'eau* », souligne Patrick Bostoën. Au fil des aléas et des expérimentations, les chasseurs ont peaufiné la technique de ces îlots artificiels - qu'ils partagent volontiers avec ceux qui désirent la tester. À travers ces aménagements, ils ont prouvé trois choses : qu'il est possible d'inscrire une ballastière dans la biodiversité, que le système des îlots flottants à vocation cynégétique est efficace... et que la préservation n'est pas une chasse gardée dont ils sont exclus.



→ L'Association des chasseurs d'oiseaux migrateurs du Loiret (ACOML) a installé 4 îlots artificiels flottants sur la ballastière des Boires de la Mothe, à Jargeau.

→ les mouettes de nouveau rieuses

Au niveau de Sandillon (Loiret), « *l'île aux mouettes* » a bien failli ne plus mériter son petit nom : la grande colonie de rieuses qui avait pris l'habitude d'y venir tous les ans s'était considérablement réduite, pour cause d'invasion de lampourde et de datura (plantes qui ont tendance à couvrir l'ensemble des milieux en supprimant toutes les autres espèces). Aussi, les Chasseurs de Loire ont entrepris de chasser de l'île ces espèces envahissantes, à leurs frais. En octobre 2016, après bien des péripéties administratives (dont l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire), l'association est intervenue sur le premier tiers de l'île. Aidés d'une grosse vingtaine de jeunes et de leurs encadrants (dans le cadre d'une action d'éducation à l'environnement), les chasseurs ont coupé et enterré les indésirables (qui ne repousseront pas), et en ont profité pour débroussailler les ronces (qui demanderont un entretien annuel). Suite à cette opération, une pelouse de graminées s'est réinstallée et les mouettes, notamment, sont revenues nicher. En octobre prochain, une fois obtenues de nouvelles autorisations, l'association s'attaquera à un nouveau tiers (voire aux deux restants). « *Intervenir sur la Loire est compliqué, mais, avec de la volonté, on y arrive* », conclut Patrick Bostoën, Vice-Président de l'ACOML.



→ Les Chasseurs de Loire ont commencé à débarrasser l'île aux mouettes de ses plantes invasives.

Heures légales

du lever et du coucher du soleil à Bourges

EN TENANT COMPTE DE L'HEURE D'ÉTÉ ET D'HIVER

SEPTEMBRE 2017			OCTOBRE 2017			NOVEMBRE 2017			DÉCEMBRE 2017			JANVIER 2018		
V 01	7h11mn	20h29mn	D 01	7h51mn	19h29mn	M 01	7h35mn	17h33mn	V 01	8h17mn	17h01mn	L 01	08h35mn	17h10mn
S 02	7h12mn	20h27mn	L 02	7h52mn	19h27mn	J 02	7h36mn	17h31mn	S 02	8h19mn	17h01mn	M 02	08h35mn	17h11mn
D 03	7h14mn	20h25mn	M 03	7h53mn	19h25mn	V 03	7h38mn	17h30mn	D 03	8h20mn	17h01mn	M 03	08h35mn	17h12mn
L 04	7h15mn	20h23mn	M 04	7h55mn	19h23mn	S 04	7h39mn	17h28mn	L 04	8h21mn	17h00mn	J 04	08h35mn	17h13mn
M 05	7h16mn	20h21mn	J 05	7h56mn	19h21mn	D 05	7h41mn	17h27mn	M 05	8h22mn	16h59mn	V 05	08h35mn	17h14mn
M 06	7h18mn	20h19mn	V 06	7h57mn	19h19mn	L 06	7h42mn	17h25mn	M 06	8h23mn	16h59mn	S 06	08h35mn	17h15mn
J 07	7h19mn	20h17mn	S 07	7h59mn	19h17mn	M 07	7h44mn	17h24mn	J 07	8h24mn	16h59mn	D 07	08h35mn	17h16mn
V 08	7h20mn	20h15mn	D 08	8h00mn	19h15mn	M 08	7h45mn	17h23mn	V 08	8h25mn	16h59mn	L 08	08h34mn	17h17mn
S 09	7h22mn	20h13mn	L 09	8h02mn	19h13mn	J 09	7h47mn	17h21mn	S 09	8h26mn	16h59mn	M 09	08h34mn	17h18mn
D 10	7h23mn	20h11mn	M 10	8h03mn	19h11mn	V 10	7h48mn	17h20mn	D 10	8h27mn	16h59mn	M 10	08h34mn	17h19mn
L 11	7h24mn	20h09mn	M 11	8h04mn	19h09mn	S 11	7h50mn	17h19mn	L 11	8h28mn	16h59mn	J 11	08h33mn	17h21mn
M 12	7h25mn	20h07mn	J 12	8h06mn	19h07mn	D 12	7h51mn	17h17mn	M 12	8h29mn	16h59mn	V 12	08h33mn	17h22mn
M 13	7h27mn	20h05mn	V 13	8h07mn	19h05mn	L 13	7h53mn	17h16mn	M 13	8h30mn	16h59mn	S 13	08h32mn	17h23mn
J 14	7h28mn	20h03mn	S 14	8h09mn	19h03mn	M 14	7h54mn	17h15mn	J 14	8h31mn	16h59mn	D 14	08h32mn	17h25mn
V 15	7h29mn	20h01mn	D 15	8h10mn	19h02mn	M 15	7h56mn	17h14mn	V 15	8h31mn	16h59mn	L 15	08h31mn	17h26mn
S 16	7h31mn	19h59mn	L 16	8h11mn	18h59mn	J 16	7h57mn	17h13mn	S 16	8h32mn	16h59mn	M 16	08h30mn	17h27mn
D 17	7h32mn	19h57mn	M 17	8h13mn	18h58mn	V 17	7h58mn	17h12mn	D 17	8h33mn	16h59mn	M 17	08h30mn	17h29mn
L 18	7h33mn	19h55mn	M 18	8h14mn	18h56mn	S 18	7h59mn	17h11mn	L 18	8h33mn	17h00mn	J 18	08h29mn	17h30mn
M 19	7h35mn	19h53mn	J 19	8h16mn	18h54mn	D 19	8h01mn	17h10mn	M 19	8h34mn	17h00mn	V 19	08h28mn	17h31mn
M 20	7h36mn	19h51mn	V 20	8h17mn	18h53mn	L 20	8h03mn	17h09mn	M 20	8h35mn	17h00mn	S 20	08h27mn	17h33mn
J 21	7h37mn	19h49mn	S 21	8h19mn	18h51mn	M 21	8h04mn	17h08mn	J 21	8h35mn	17h01mn	D 21	08h27mn	17h34mn
V 22	7h39mn	19h47mn	D 22	8h20mn	18h49mn	M 22	8h06mn	17h07mn	V 22	8h36mn	17h01mn	L 22	08h26mn	17h36mn
S 23	7h40mn	19h45mn	L 23	8h22mn	18h47mn	J 23	8h07mn	17h06mn	S 23	8h36mn	17h02mn	M 23	08h25mn	17h37mn
D 24	7h41mn	19h43mn	M 24	8h23mn	18h46mn	V 24	8h08mn	17h06mn	D 24	8h37mn	17h03mn	M 24	08h24mn	17h39mn
L 25	7h43mn	19h41mn	M 25	8h24mn	18h44mn	S 25	8h10mn	17h05mn	L 25	8h37mn	17h03mn	J 25	08h23mn	17h40mn
M 26	7h44mn	19h39mn	J 26	8h26mn	18h42mn	D 26	8h11mn	17h04mn	M 26	8h37mn	17h04mn	V 26	08h22mn	17h42mn
M 27	7h45mn	19h37mn	V 27	8h27mn	18h41mn	L 27	8h12mn	17h04mn	M 27	8h37mn	17h05mn	S 27	08h21mn	17h43mn
J 28	7h47mn	19h35mn	S 28	8h29mn	18h39mn	M 28	8h14mn	17h03mn	J 28	8h38mn	17h05mn	D 28	08h20mn	17h45mn
V 29	7h48mn	19h33mn	D 29	7h30mn	17h37mn	M 29	8h15mn	17h02mn	V 29	8h38mn	17h06mn	L 29	08h18mn	17h46mn
S 30	7h49mn	19h31mn	L 30	7h32mn	17h36mn	J 30	8h16mn	17h02mn	S 30	8h38mn	17h07mn	M 30	08h17mn	17h48mn
			M 31	7h33mn	17h34mn				D 31	8h38mn	17h08mn	M 31	08h16mn	17h49mn

Dans le temps où leur chasse est permise, la chasse des espèces suivantes : colin, faisan, perdrix grise, perdrix rouge, lièvre et lapin de garenne (là où ce dernier est classé « gibier ») ne peut s'exercer qu'entre 8h30 et 17 h30.

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le Cher sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil.

Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le Cher sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil.

CES HORAIRES NE SONT APPLICABLES QU'À CONDITION QUE LA CHASSE DE L'ESPÈCE CONCERNÉE SOIT OUVERTE.

Comptage de bécasses à la croûle : une première réussie

DES BÉCASSES SÉDENTAIRES DANS NOTRE DÉPARTEMENT ? OUI BIEN SÛR, MAIS COMBIEN ET OÙ ?

Pour la 1^{ère} fois dans notre département, une opération de comptage de bécasses à la croûle a été réalisée sur un vaste territoire, celui de la Forêt Domaniale de Vierzon Vouzeron.

UNE AIRE DE REPRODUCTION TRÈS ÉTENDUE.

Les bécasses qui fréquentent nos forêts en hiver, repartent au printemps, à partir de la 2^{ème} quinzaine de mars, vers les immenses forêts d'Europe de l'est et vers les pays scandinaves pour s'y reproduire. Mais une petite (voire très petite) partie de notre population hivernante va rester dans certaines de nos forêts françaises pour s'y reproduire. Les plus anciens de nos chasseurs le savent car, jusqu'en 1978, ils ont pu pratiquer la chasse à la croûle, depuis interdite.

LA CROÛLE ? C'EST QUOI ÇA ?

Pendant la période de reproduction, de mars à fin juin, les bécasses mâles effectuent, à l'aube et au crépuscule, un vol de parade nuptiale accompagné d'un chant caractéristique « crou- crou tssit » au-dessus des zones de nidification des femelles.



Photo G. SOLIGNY

→ Grâce à son mimétisme, la bécasse au nid reste discrète

Pour cet oiseau particulièrement discret, ce comportement favorise leur observation : c'est le moment idéal pour connaître l'importance de la nidification dans notre région.

LA REPRODUCTION DE LA BÉCASSE DANS LE CHER

Depuis de nombreuses années, le Réseau Bécasse ONCFS et Fédération des Chasseurs effectue un suivi à la croûle « par sondage » sur une dizaine de points d'observation chaque année.

Ceux-ci ont montré une bonne présence de bécasses nicheuses en Sologne avec 50 à 80% des sites occupés. Régulièrement, des nids et nichées



→ Nid de bécasse trouvé en forêt de Vouzeron

de bécasses nous sont signalés par les agents de l'Office National des Forêts, bûcherons ou promeneurs en quête de mues de cerfs.

Toutes ces indications étaient de nature à aiguïser notre curiosité sur ce phénomène de reproduction de la bécasse en Sologne du Cher.

COMPTAGE À LA CROULE EN SIMULTANÉ : UNE 1^{ÈRE} RÉUSSIE

Depuis de nombreuses années, les comptages par sondage en forêt domaniale de Vierzon –Vouzeron révélaiènt l'intérêt de ce site pour la reproduction de la bécasse, mais il n'y avait jamais eu de comptage exhaustif sur le massif : il s'agissait donc d'un excellent sujet de stage pour l'un de nos stagiaires BTS.

Le vendredi 2 juin, 45 personnes se sont retrouvées à la Maison Forestière de Grammont pour participer à cette opération.

Après une présentation succincte de la reproduction de la bécasse, l'écoute du chant nuptial de la bécasse (et de l'engoulement d'Europe, autre oiseau forestier actif à la tombée de la nuit) est suivi par une présentation de la méthode et de l'organisation du comptage : 41 points d'écoute, un observateur par point et 1 responsable d'équipe pour 4 observateurs qui doivent être positionnés (et récupérés !) à leur poste.

Chaque compteur a pour mission, entre 21h30 et 23h, d'enregistrer l'heure et la localisation sur carte de chaque contact de bécasse, visuel et ou auditif.

Pari tenu, à 23h30, tous les observateurs étaient de retour pour faire le bilan, plutôt positif :



➔ En salle notre stagiaire, Loïc Lafon, présente le déroulement de l'opération

33 POINTS POSITIFS (AVEC AU MOINS 1 CONTACT), 148 CONTACTS DE BÉCASSE : BIEN ENTENDU, CHAQUE OBSERVATION NE CORRESPOND PAS À UNE BÉCASSE (SOUVENT OBSERVÉE PLUSIEURS FOIS) MAIS LE RECOUPEMENT DES OBSERVATIONS NOUS A PERMIS DE DIFFÉRENCIER 40 MÂLES DIFFÉRENTS SUR LES 4 000 HA RECENSÉS.

EN CONCLUSION

Ces chiffres constituent une information intéressante et nous indiquent une densité non négligeable, même si l'on sait que les bécasses migratrices constituent l'essentiel de notre population hivernante.

Le renouvellement de cette opération, dans quelques années, permettrait sans aucun doute de suivre l'évolution de cette population nicheuse.



➔ Au retour du comptage, l'enregistrement des résultats est fait en terrasse!

EKOLIEN

**CONNAÎTRE LA PERDRIX,
SAVOIR OBSERVER LE CHEVREUIL ET
PRENDRE CONSCIENCE
DE L'IMPORTANCE DES HAIES
ET DES MARES, TELS SONT
QUELQUES-UNS DES OBJECTIFS
DU SITE INTERNET EKOLIEN.**

D'accès libre et gratuit, EKOLIEN permet en quelques clics d'accéder à un contenu riche et de très grande qualité.

Illustré par les documentaires du réalisateur Laurent CHARBONNIER et les photographies de Dominique GEST, EKOLIEN s'appuie sur les connaissances les plus récentes sur les espèces animales et la diversité de nos espaces naturels et illustre les grands enjeux de leur préservation.

Les informations et les documents présentés sont adaptés à tous les publics mais surtout aux plus jeunes pour correspondre aux divers programmes scolaires. D'ores et déjà ce sont plus de 80 000 enfants, leurs enseignants et leurs familles qui en sont des utilisateurs privilégiés.

EKOLIEN permet de montrer et de démontrer à tous les publics, aux familles, aux jeunes l'importance de notre rôle et de nos actions dans le domaine de l'environnement.



« Notre but est de faire d'EKOLIEN le site de référence en matière d'éducation à la nature. Qui, mieux que les chasseurs, peut transmettre des connaissances sur la faune sauvage et la richesse des milieux naturels des territoires ruraux ? »



**Un site Internet
dédié à la nature**



« La faune et la flore en quelques clics ! »



www.ekolien.fr



Nous comptons sur chaque chasseur pour promouvoir EKOLIEN auprès de ses multiples contacts : enseignants, responsables municipaux, agriculteurs, forestiers, randonneurs, amis et collègues ...

Pour que notre volonté de devenir leader en matière d'éducation à la nature devienne une réalité cliquez et faites cliquer sur :

www.ekolien.fr

Hausse inquiétante des prélèvements de renards

AVEC UNE ESTIMATION DE 7000 RENARDS PRÉLEVÉS CETTE SAISON (1 ANIMAL POUR 100 HA), L'ESPÈCE DÉPASSE LE LIÈVRE ET POINTE AU 6^{ÈME} RANG DES PRÉLÈVEMENTS. UN SUJET D'INQUIÉTUDE POUR LA FÉDÉRATION QUI VA RÉFLÉCHIR RAPIDEMENT À DES SOLUTIONS.



75% des responsables de chasse ont répondu à l'enquête dont la finalité est d'obtenir une estimation des prélèvements par espèce dans chacune des régions du département ; elle permet également d'élaborer le classement des espèces nuisibles. Globalement, ce sont 2 316 réponses qui ont été analysées sur les 3 074 territoires répertoriés. En surface, les répondants représentent 417 603 ha.

Notons que les territoires ne prélevant ni petit gibier ni animaux nuisibles, représentent 22,3 % du total (1 territoire sur 5). 41 espèces figurent au tableau allant des principales à d'autres moins représentées comme la tourterelle des bois ou les sarcelles.

FAISAN, PERDRIX ET RAGONDIN : HAUSSE SIGNIFICATIVE

1^{ère} espèce au tableau, avec 46 037 prélèvements contre 38 587 en 2015/16, le faisan repart à la hausse après 2 années de baisse. Si la moyenne départementale est de 6,48 / 100 ha, c'est en Sologne

qu'il se prélève le plus de faisans (18,75) avec la présence de chasses commerciales. Paradoxalement, cette forte hausse (+ 19,30 %) est parallèle à une reproduction catastrophique en 2016 et un épisode de grippe aviaire. Peut-être y-a-t-il eu plus de lâchés pour compenser le manque d'oiseaux ?

Une augmentation des prélèvements est également à noter pour **les perdrix grises et rouges**. Elle est significative passant de 16 516 à 27 876 (+ 68,78 %). C'est en Sologne qu'il se prélève le plus de perdrix (15,95/100 ha) suivi du Val de Loire. Hormis ce phénomène plutôt artificiel sur ces régions, c'est en Champagne Berrichonne qu'il y a le moins de perdrix prélevées (0,93/100 ha).

Contrairement au rat musqué, le ragondin, espèce elle aussi classée nuisible, a été largement prélevé cette saison (12 206), ce qui en fait la 5^{ème} espèce au tableau.



→ TABLEAU DE CHASSE II



LAPIN ET LIÈVRE : RECORD À LA BAISSÉ

Phénomène inversé pour le **lapin de garenne** puisque on enregistre le prélèvement le plus faible depuis 23 ans (3 921 - 43,3 %). La maladie virale hémorragique (VHD) a fait du mal aux populations. Seule région ayant échappé au virus, le Val de Loire où il s'est prélevé 1,73 lapin aux 100 ha.

Les chiffres du lièvre marquent eux-aussi une forte baisse pour atteindre également un record avec 4 679 prélèvements (- 32,3 %). Les pluies du printemps 2016 ont certainement impacté la production de levrauts. Si la Champagne berrichonne est N° 1 des prélèvements (0,97/100 ha), ces derniers sont quasiment inexistantes en Sologne (0,09/100 ha).

SARCELLE D'HIVER ET CANARDS AU PLUS HAUT

Avec 38 239 prélèvements, le **canard colvert** marque une augmentation de 15,5 %, le record depuis 23 ans. Une hausse des lâchers et la vague de froid de fin janvier, qui aurait ramené beaucoup d'oiseaux sur les rivières, peuvent expliquer cette évolution. Côté région, la Sologne et ses étangs est en haut du tableau (21,85/100 ha) suivi du val de Loire qui attire les oiseaux d'eau sur son fleuve (5,94/100 ha).

Forte hausse également pour la **sarcelle d'hiver** (1 260 prélèvements, + 23,16 %) et **les autres espèces d'anatidés** avec 269 prélèvements (+69,18 %).



STABILITÉ POUR LE MERLE NOIR, LES GRIVES, LA PIE BAVARDE, LA FOUINE ET LA MARTRE

Avec respectivement 1 035, 1 540 et 644 oiseaux prélevés, le **merle noir**, la **grive** et la **pie bavarde** restent stables en 2015/16. Idem pour les deux espèces de mustélidés (602).

Si les corvidés (corbeau freux et corneille noire) et l'étourneau sont orientés à la baisse avec respectivement - 18,40 % et -30,12 %, d'autres espèces connaissent une hausse. C'est le cas de la **bécasse des bois** (2266, + 11,29 %) et des bécassines (541, + 12,47 %).



Blaireau (175) et putois (111) restent toujours peu prélevés ; cette dernière espèce connaissant cependant une hausse cependant de 63,23 % en particulier dans le Val de Loire où le lapin est présent au tableau.

Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers - 18

Les Loups en question

RÊVE OU RÉALITÉ ??

PASSÉ, PRÉSENT OU AVENIR ??

GENTIL, MÉCHANT OU DANGEREUX ??



C'est en ces termes et avec ces qualificatifs que le public, venu nombreux écouter le Professeur Moriceau lors de la soirée organisée le 26 avril dernier par l'Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers, avec la participation de la Fédération des Chasseurs, posait ces questions.

Éminent spécialiste de la bête du Gévaudan, Professeur à l'Université de Caen, historien et écrivain, le Professeur Moriceau est une véritable encyclopédie et une vraie référence qui dépasse largement nos frontières.

Ce ne sont pas moins de 20 000 loups qui « peuplaient » notre beau pays de France à la fin du 18^{ème} et au tout début du 19^{ème} siècle semant la terreur dans nos campagnes jusqu'aux portes de la capitale.

Les cadavres laissés sur les champs de bataille devenant une nourriture facile et « abondante » c'est tout naturellement que les loups avaient une appétence particulière pour la chair humaine.

Mais ce sont aussi et surtout les troupeaux, proie facile et sans défense, qui étaient les premières victimes.

Éradiqué par les hommes et disparu totalement de nos territoires depuis 1927, il réapparaît petit à petit depuis quelques années et fait l'objet d'une surveillance et d'une attention particulière.

Aujourd'hui, ce sont peu ou prou 400 individus qui vivent sur le territoire national, répartis dans l'est de la France depuis Pau jusqu'à Sedan dans le

nord/est. Bien qu'espèce protégée, une trentaine de spécimens sont régulés et donc abattus chaque année par les Lieutenants de Louveterie et les Techniciens de l'Environnement (ONCFS).

Ce ne sont pas moins de 8000 victimes/an (uniquement animales) qui sont recensées, authentifiées et indemnisées chaque année dont environ 60% dans la région PACA.

Dangereux autrefois lorsqu'il était atteint de la rage, le loup ne constitue plus une menace directe pour les humains mais un sérieux et réel problème pour les éleveurs. Comme tout prédateur qui se respecte, il contrôle parfaitement l'équation : « *minimum d'efforts, minimum de risques pour un maximum de rendement* » ; la réponse à ces trois conditions se trouve tout naturellement dans les troupeaux qui paissent en montagne et sur tout territoire propice au pastoralisme, au premier rang desquels figurent les ovins bien sûr mais aussi la faune sauvage qui partage les mêmes habitats.

Sera-t-il un jour dans notre département ? La réponse est oui sachant qu'il est aujourd'hui présent dans au moins un département peu éloigné du nôtre, voire limitrophe !

Animal mythique s'il en est, son retour n'a jamais été si près de nous et comme l'écrit si bien le Professeur Moriceau dans l'un de ses ouvrages au titre évocateur : « *l'homme contre le loup : une guerre de plus de 2000 ans* » c'est une histoire ancienne qui n'est pas prête de s'arrêter...

PH. DE SAINT PÉREUSE

« l'homme contre
le loup : une guerre
de plus de 2000 ans »

Bulletin d'inscription en page 38

Choisissez votre formation,

remplissez et retournez nous le bulletin rempli à :

FÉDÉRATION DES CHASSEURS, 22, RUE CHARLES DURAND - 18023 BOURGES CEDEX

Stage de Toussaint

Chasse et pêche pour les ados

COMME EN 2016, NOUS PROPOSONS AUX JEUNES DE 12 À 18 ANS UN « STAGE DE DÉCOUVERTE CHASSE ET PÊCHE » QUI SE DÉROULERA PENDANT LES VACANCES DE TOUSSAINT SUR DEUX SITES LE PREMIER AURA LIEU À MOROGUES SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS ET LE SECOND À LA FORESTERIE, COMMUNE DE MORLAC.



sur le terrain avec des bénévoles passionnés. Si un jeune dont les parents sont chasseurs souhaite y participer, proposez-lui de faire participer un copain non chasseur !

Organisé par la Fédération des chasseurs avec le concours de nos associations cynégétiques spécialisées et de la Fédération des pêcheurs, de nombreuses activités seront proposées aux jeunes : chasse à l'arc, pêche, petit gibier, grand gibier, gibier d'eau, chiens de chasse, etc...

Nous vous rappelons que ce stage est gratuit, seul un chèque de caution vous sera demandé à l'inscription. Si, dans votre entourage proche, vous connaissez des jeunes (non titulaires du permis de chasser) susceptibles d'être intéressés, n'hésitez pas à leur en faire part. S'ils le souhaitent, ils pourront demander des informations complémentaires et un bulletin d'inscription en nous contactant

Nous vous invitons à faire connaître ce stage aux jeunes, en particulier ceux dont les parents ne sont pas chasseurs, afin de leur permettre de pratiquer

CONTACTS

Par mail : fdc18@chasseurdefrance.com

Par téléphone : 02.48.50.05.29

Connaissance de la Bécasse

et lecture d'ailes

Réalisée en partenariat avec le Club des Bécassiers du Cher, cette formation permet à tous les chasseurs de bécasse de mieux connaître ce gibier et en particulier d'apprendre à déterminer l'âge et le sexe des oiseaux prélevés. La session est suivie d'une sortie de baguage de bécasses pour ceux qui le désirent.

DATE

Vendredi 8 décembre 2017 de 15 H à 18 H au siège de la FDC à BOURGES.

Baguage (facultatif) de 19 H à 22 H.



PROGRAMME

Quelques particularités de la bécasse des bois.
Apprendre à déterminer l'âge d'une bécasse par la lecture d'ailes.
Apprendre à sexer un oiseau prélevé à la chasse.
Participation à une opération de baguage pour ceux qui le désirent.

Bien préparer les Rencontres Saint Hubert

Toujours soucieuse de la promotion du petit gibier et de sa chasse, Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18 vous propose cette année encore une préparation aux Rencontres Saint Hubert.

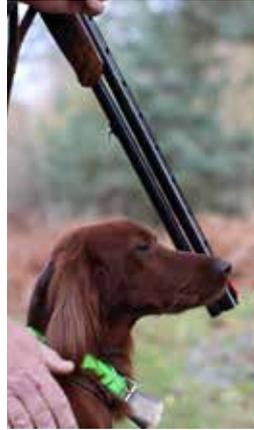
Dans le cadre magnifique du Domaine de Beauvais à Sainte-Montaine, vous aurez la possibilité de réviser vos connaissances cynégétiques (sécurité, respect du gibier...), et d'apprendre à mieux conduire votre chien sur le terrain afin de vous présenter au « St Hubert » avec les meilleures chances de réussite.

DATE

Vendredi 13 Octobre 2017 de 13h 30 à 19h au Domaine de Beauvais à Sainte Montaine.

PROGRAMME

- 1^{er} parcours individuel en situation de chasse (chien et arme) : Bilan du parcours et conseils personnalisés. Présentation des Rencontre St Hubert En vue de la participation aux Rencontres St Hubert,
- 2^{ème} parcours individuel avec conseils
- Remise de documentation cynégétique et cynophile pour ceux qui le désirent.



ADHÉSION CTPG 18 : 16 €

Chasse à l'arc

OBLIGATOIRE POUR CHASSER À L'ARC

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

DATE

La deuxième session de la saison se déroulera le Samedi 7 octobre 2017 à MOROGUES de 9 H à 17 H.

PROGRAMME

- Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...)
- Après midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.



Grand gibier, connaître les règles de sécurité à la chasse, et tester son arme

Cette formation permet à tous les chasseurs de grand gibier de connaître :

- La réglementation et les meilleurs aménagements favorisant la sécurité à la chasse.
- Les consignes élémentaires de battue aux grands gibiers.
- La précision de son arme grâce à des essais sur cible fixe avec chevalet

DATE : Mercredi 25 octobre 2017 de 9h à 17h au Centre de formation des Places à MOROGUES

PROGRAMME (1 journée de formation)

- Responsabilité des différents acteurs lors d'une journée de chasse (Du chasseur au Président de chasse)
- Notion de sécurité sur le parcours pratique de l'examen du permis de chasser.
- Visite d'un site aménagé pour la chasse du grand gibier (Sur le site de Morogues)
- Essai de tir sur cible fixe avec votre arme et vos munitions (Utilisation d'un chevalet)



ATTENTION ! : En raison de la séance de tir sur cible, et pour des raisons évidentes de sécurité, cette journée est limitée à 15 chasseurs, porteurs du permis de chasser validé pour le département du Cher. La séance d'essai de tir consistera à tester votre arme et vos munitions sur une cible fixe, avec l'aide d'un chevalet. Chaque chasseur tirera un maximum de 3 munitions. Il ne sera procédé à aucun réglage de votre arme sur place. Merci de votre compréhension.

Grand gibier hygiène et venaison

La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis 2009.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre)

Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

DATE

Lundi 16 octobre 2017 de 13H30 à 18H00,
Au Siège de la FDC18, 22 rue Charles DURAND à BOURGES



PROGRAMME

- L'examen initial de la venaison
- Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier
- La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives)
- Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu »
- La mise en œuvre de la traçabilité

Bulletin d'inscription

A RETOURNER À :

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU CHER - 22, RUE CHARLES DURAND 18023 BOURGES CEDEX

NOM Prénom :

Adresse complète

Tél fixe Tél portable

Mail :

Date et lieu de naissance :

Souhaite participer à la formation (cocher la ou les cases concernées):

BÉCASSE : LECTURE D'AILE, SEXAGE et BAGUAGE (inscription avant le 30 novembre 2017)

VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017 de 15 H à 18 H à la FDC à BOURGES

Baguage (facultatif) de 19 H à 22 H.

BIEN PRÉPARER LES RENCONTRES SAINT HUBERT (Inscription avant le 1^{er} octobre et adhésion à CTPG 18 - 16€)

VENDREDI 13 OCTOBRE 2016 au Domaine de Beauvais à Sainte Montaine

FORMATION CHASSE A L'ARC (Inscription avant le 30 septembre 2017)

SAMEDI 7 OCTOBRE 2017 à MOROGUES de 9 H à 17 H.

FORMATION GRAND GIBIER : SÉCURITÉ EN BATTUE (inscription avant le 13 octobre 2017)

MERCREDI 25 OCTOBRE 2017 à MOROGUES de 9 H à 17 H.

GRAND GIBIER : HYGIÈNE ET VENAISON (inscription avant le 10 octobre 2017)

LUNDI 16 OCTOBRE 2017 de 13h30 à 18h



Domages et vie privée



Epargne et retraite



Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et responsabilité
(automobile, habitation, multirisque agricole, commerces) et de 60 ans en assurance
de personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous

Bourges - Hervé Blusson
62-62 bis, boulevard Lamarck
02 48 70 30 03
bourgeslamarck@monceauassurance.com

Saint-Amand-Montrond - Arnaud Couillard
18, rue du Dr Coulon
02 48 96 46 95
saintamandmontrond@monceauassurance.com

Bourges - Hachemi Haddad
18, avenue du 11 Novembre Résidence La Source
02 48 24 40 62
bourges@monceauassurance.com

Saint-Florent-sur-Cher - Thierry Gallais
1, avenue Gabriel Dordain
02 48 55 38 32
saintflorentsurcher@monceauassurance.com

Vierzon - Catherine Refait
40, rue Jules Louis Breton
02 48 75 08 80
vierzon@monceauassurance.com

www.monceauassurances.com



MANAGER ET COACH
CHARLES BARDOU



MANAGER ET COACH
THOMAS BOUY



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

LE PLUS GRAND STAND FRANÇAIS

ÉQUIPEMENTS

24 parcours de chasse
65 postes de tir, 190 lanceurs
5 tours de haut vol
1 mur de battue de haut vol
1 plate-forme (4 étages : 3, 6, 9 et 12 mètres)

DISCIPLINES

Ecole de tir
Parcours de chasse
Sanglier courant (en cours)
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Domaine de Courgenau - RD 35
41600 CHAUMONT-SUR-THARONNE

Renseignements auprès de : Pascale Martin

Tél. 02 54 76 12 72 - contact@sologne-shooting-club.com

www.sologne-shooting-club.com

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POD** **Blaser** **WAFOMI**



COACHING • BALL-TRAP • EVENEMENTS

LE BALL-TRAP, UN SPORT DE LOISIRS ET DE
COMPÉTITION POUR TOUS DÈS L'ÂGE DE 12 ANS

ÉQUIPEMENTS

14 parcours de chasse
50 postes de tir, 110 lanceurs
3 tours de haut vol
1 fosse
1 plate-forme

DISCIPLINES

Parcours de chasse
Fosse
Compak Sporting
Sanglier courant
Coaching individuel

PARCOURS ADAPTÉS POUR TOUS, DÉBUTANTS,
CHASSEURS ET COMPÉTITEURS

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE :

du LUNDI au DIMANCHE TOUTE L'ANNEE de 9H00 à 18H30
Fermeture le mardi

Route de Bourges - RD940
45720 COULLONS

Renseignements auprès de : Elisa

Tél. 02 38 29 20 75 - contact@chene-rond-shooting-club.com

www.chene-rond-shooting-club.com

NOS PARTENAIRES : **Perazzi** **POD** **WAFOMI**